

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022



ID: 091-219101110-20220627-0106202211-DE

Briis-Sous-Forges

PLU

Plan Local d'Urbanisme

1.1

Rapport de présentation

Diagnostic et état initial de l'environnement







Document approuvé en Conseil Municipal du 27 juin 2022

ID: 091-219101110-20220627-0106202211-DE

SOMMAIRE

Avant-Propos	3
Les aspects généraux du PLU	4
Élaborations et évolutions des documents d'urbanisme sur la commune	5
La prise en compte des documents supra-communaux	6
Première partie : Diagnostic socio-économique	8
1. Les éléments de cadrage	9
1.1 Situation générale	9
1.2 Accès et dessertes	9
1.3 Les structures intercommunales	11
1.4 Le territoire communal	14
1.5 Le patrimoine communal	16
1.6 Les évolutions urbaines	17
1.7 La prise en compte du SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France)	20
2. Les évolutions démographiques	21
2.1 La population communale	21
2.3 Les caractéristiques de la population	25
2.4 La population active et les revenus	28
3. Les logements	31
3.1 Les évolutions du parc de logements	31
3.2 Les caractéristiques des résidences principales	34
3.3 Les besoins et perspectives d'évolution	36
4. Les équipements et services à la population	40
4.1 Le niveau d'équipement	40
4.2 Les équipements de la commune	41
4.3 Le déploiement des réseaux numériques	44
5. La population active et les emplois	45
5.1 La population active de la commune	45
5.2 Les emplois et activités économiques	
6. Les mobilités	51
6.1 La desserte et les axes routiers	51
6.2 Les Flux domicile/travail	53
6.3 Les transports en collectifs	54
6.4 Les circulations douces	56
7. Le diagnostic agricole et forestier	59

ID: 091-219101110-20220627-0106202211-DE

7.1 Diagnostic agricole	59
7.2 Diagnostic forestier	61
Synthèse des principales caractéristiques socio-économiques du territoire	62
Deuxième partie : Diagnostic environnemental	64
1. La géomorphologie du territoire	65
1.1 La topographie	65
1.2 La géologie	67
1.3 L'hydrologie	71
1.4 Les zones humides sur le territoire	79
1.5 L'hydrogéologie	84
1.6 Le climat	86
2. L'environnement naturel et les paysages	89
1.2 Données CORINE Land Cover	89
1.3 Les espaces protégés	94
1.4 Les continuités écologiques	110
3. Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers	118
4. Environnement et gestion durable du territoire	120
4.1 L'eau : qualités et usages	120
4.2 L'air : contexte et qualité	124
4.3 Les nuisances sonores	132
4.4 Les risques naturels	139
4.5 Les risques technologiques et autres risques	151
4.6 La gestion des déchets	158
4.7 Les potentiels en énergie	161
5. Perspectives d'évolution de l'environnement et enjeux	171

Commune de Briis-sous-Forges – Révision du Plan Local d'Urbanisme Rapport de présentation – parties 1 &~2

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID: 091-219101110-20220627-0106202211-DE

Avant-Propos

LES ASPECTS GENERAUX DU PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) est l'un des instruments de l'urbanisme de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, modifiée par les lois Urbanisme et Habitat du 2 Juillet 2003, les lois Engagement National pour le Logement du 13 juillet 2006 et Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009, la loi Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové de 2014.

L'article L.101.2 du code de l'urbanisme fixe les principes fondamentaux qui s'imposent aux PLU, il s'agit de :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- c) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;
- 2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;
- 3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

- **5°** La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;
- **6°** La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
- 7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

ÉLABORATION ET EVOLUTION DES DOCUMENTS D'URBANISME SUR LA COMMUNE

Élaboration du Plan d'Occupation des Sols (POS)

7 décembre 1971 : Prescription de l'élaboration par arrêté préfectoral n°71.5409

12 avril 1979 : Approbation du POS par arrêté préfectoral

Modification n°1

19 décembre 1985 : Approbation du POS par décision du Conseil Municipal

Révision complète

3 mars 1987 Prescription de la révision par délibération du Conseil Municipal
6 juillet 1987 Arrêt du projet et application anticipée
16 février 1989 Approbation du POS par délibération du Conseil Municipal

Objets principaux : Implantation d'un collège et d'un gymnase dans le cadre de l'application anticipée.

Modification n°1 et n° 2

2004 et 2007 : Modification du POS par décisions du Conseil Municipal **Objets principaux :** Implantation d'équipements publics (médiathèque, maison des jeunes en centre-ville), permettre la réalisation d'une petite opération de logements.

Révision complète et transformation du POS en Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Juillet 2002 : Prescription de la révision par délibération du Conseil Municipal

Juillet 2004 : Débat en Conseil Municipal

Janvier 2007 : Arrêt du projet

Juin 2008 : Approbation du PLU par délibération du Conseil Municipal

Révision complète du PLU

29 juin 2015 : Prescription de la révision par délibération du Conseil Municipal

Modification n°1

6 juin 2016 : Approbation en Conseil Municipal

Objets Principaux: Evolution du règlement et d'une OAP sur la zone 1AU, évolutions diverses du règlement de zones, prise en compte des évolutions juridiques.

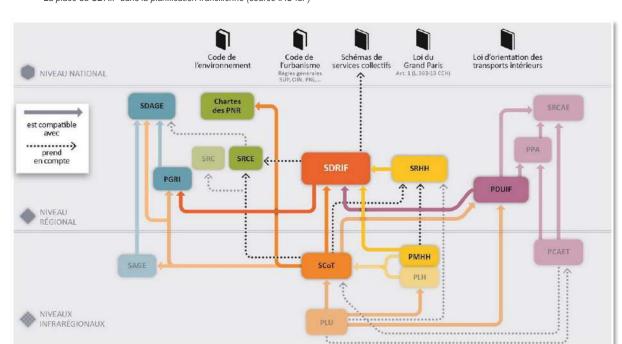
LA PRISE EN COMPTE DES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Par ailleurs, le PLU doit prendre en compte différentes lois complémentaires et les documents supra-communaux qui s'imposent, notamment :

- Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF),

Le nouveau schéma directeur de la région Île-de-France a été approuvé par l'État par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013, publié le 28 décembre 2013 au Journal officiel.

Le SDRIF a notamment pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique, l'utilisation de l'espace tout en garantissant le rayonnement international de cette région. Il précise les moyens à mettre en œuvre pour corriger les disparités spatiales, sociales et économiques de la région, pour coordonner l'offre de déplacement et préserver les zones rurales et naturelles afin d'assurer les conditions d'un développement durable de la région. Les autres documents d'urbanisme (schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme) doivent être compatibles avec le SDRIF.



La place du SDRIF dans la planification francilienne (source IAU îdF)

PCAET : Plan climat-air-énergie territorial / PDUIF : Plan de déplacements urbains d'île-de-France / PGRI : Programme de gestion du risque d'inondation / PMHH : Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement / PLH : Programme local de l'habitat / PLU : Plan local d'urbanisme / PNR : Parc naturel régional / PPA : Plan de protection de l'Atmosphère / SAGE : Schéma d'esteune / SAGE : Schéma d'esteune / SAGE : Schéma d'esteune d'aménagement et de gestion des eaux / SDR is Schéma d'esteune de la Région lie-de-France / SRC : Schéma régional des carrières / SRCAE : Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie / SRCE : Schéma régional de cohérence écologique / SRHH : Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement

© Région Île-de-France 2016 Source : IAU ÎdF, octobre 2016 - Conception Wedodata, IAU ÎdF

- Le Plan de Déplacements Urbains de la Région lle de France (PDUIF),

Le PDUIF a définitivement été approuvé en juin 2014 par le Conseil régional d'Ile-de-France. Le Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF) vise à atteindre un équilibre durable entre les besoins de mobilité des personnes et des biens, d'une part, la protection de l'environnement et de la santé et la préservation de la qualité de vie, d'autre part, le tout sous la contrainte des capacités de financement. Le PDUIF a identifié 9 défis à relever, déclinés en 34 actions opérationnelles, pour atteindre cet équilibre.

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID: 091-219101110-20220627-0106202211-DE

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau normands côtiers. Le SDAGE Seine Normandie a été approuvé par arrêté préfectoral du 20 Septembre 1996, modifié les 19 Octobre 2000 et 21 février 2003, puis révisé. Le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau normands côtiers est entré en vigueur le 17 décembre 2009. Il fixe, pour une période de six ans (2009-2015), les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux » à atteindre dans le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.
- Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) d'Ile-de-France est le volet régional de la trame verte et bleue. Co-élaboré par l'État et le conseil régional entre 2010 et 2013, il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. À ce titre :
- Il identifie les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques);
- Il identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définit les priorités régionales dans un plan d'action stratégique ;
- Il propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action.
- Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de la Région lle de France arrêté le 14 décembre 2012 par le Conseil Général. Il intègre le Plan Régional de la Qualité de l'Air. Le SRCAE décline à l'échelle régionale une partie du contenu de la législation européenne sur le climat et l'énergie.
- Le Plan de Protection de l'Atmosphère mis en révision en 2011 et approuvée par arrêté inter-préfectoral du 26 Mars 2013. Il définit les objectifs visant à ramener, les niveaux de concentrations en polluants dans l'atmosphère à un niveau inférieur aux valeurs limites (fixées à l'annexe I du décret modifié n° 98-360 du 6 mai 1998)

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID: 091-219101110-20220627-0106202211-DE

Première partie : Diagnostic socioéconomique

Chapitre 1.1 Les éléments de cadrage

1.1.1 SITUATION GENERALE

La commune de Briis-sous-Forges se trouve au Nord-Ouest du département de l'Essonne à environ 35 km au sud de Paris dans les franges rurales du Hurepoix. Elle fait partie de la Communauté de commune du Pays de Limours.

Elle est bordée au nord par les communes de Gometz-la-Ville et Janvry ; à l'est par la commune de Fontenay-les-Briis, au sud par Courson-Monteloup et Vaugrineuse ; et à l'ouest par Forges-les-Bains et Limours.

Le territoire communal couvre une superficie de 1 086 hectares. Avec une population de 3 408 habitants en 2017, la densité moyenne y est de 313 habitants par km². À titre de comparaison la densité moyenne en Essonne est de 707 habitants par km² et celle de la Communauté de communes du Pays de Limours de 225 habitants par km².

1.1.2 ACCES ET DESSERTES

Bien que traversée par l'autoroute A10 et la ligne de TGV Atlantique la commune est uniquement desservie par des routes départementales :

- la RD 97 qui traverse la commune d'Ouest en Est, elle relie Limours à Arpajon. Elle est classée en tant que route à grande circulation sur le tronçon situé entre son intersection avec la RN 20 et son croisement avec la RD 131 (situé au sud du bourg de Briis-sous-Forges). Dans son ensemble, la RD 97 est classée par le Département en tant que liaison de pôle à pôle.
- la RD 131 qui traverse la commune du Nord au Sud, elle relie Gometz-la-Ville à Vaugrigneuse.
- la RD 152 relie Bruyères-le-Châtel à Forges les Bains et Limours.
- la RD 24, elle traverse la commune d'Ouest en Est, et relie Limours à Janvry.

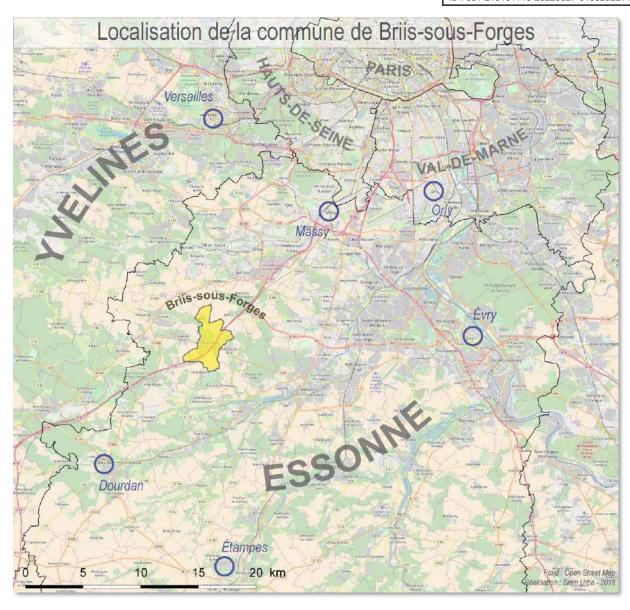
Les RD 24, 131 et 152 sont classées par le Département dans le réseau d'accompagnement.

Ces voies sont à la fois des voies de desserte du bourg et des hameaux de la commune et des voies de transit reliant des pôles importants (Arpajon, Courtaboeuf, Limours...).

Elle est par ailleurs desservie par un réseau de transports en commun :

- avec la gare autoroutière, située sur le territoire communal, qui permet d'accéder en bus à la gare de Massy-Palaiseau et au pôle des Ulis/Orsay via l'autoroute A10.
- avec plusieurs lignes de bus qui assurent les liaisons avec Arpajon et Évry d'une part, Saint Rémy et Orsay d'autre part (gares RER B) et Dourdan.

L'utilisation des transports en commun reste cependant mineure dans les usages de déplacements sur la commune et son environnement en comparaison de la voiture particulière. Toutefois, le succès de la gare autoroutière, mise en service en 2005, semble démontrer le réel besoin de développement des transports en commun dans le secteur.



1.1.3 LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

La commune adhère à plusieurs structures intercommunales, aux compétences et périmètres variés :

La Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL).

Créée par arrêté préfectoral le 17 décembre 2001, elle regroupe aujourd'hui 14 communes et près de 27 000 habitants. Les communes les plus peuplées y sont Limours (6 625 habitants), il s'agit de la commune centre de la CCPL, Forges-les-Bains (3 851 habitants) et enfin Briis-sous-Forges (3 408 habitants). Briis-sous-Forges accueille également le siège de la CCPL.

Les 14 communes membres délèguent certaines de leurs compétences à la Communauté de Communes du Pays de Limours.

Des compétences obligatoires :

- Développement économique ;
- Aménagement de l'espace ;
- Aménagement numérique, réseaux et services de communications électroniques ;
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

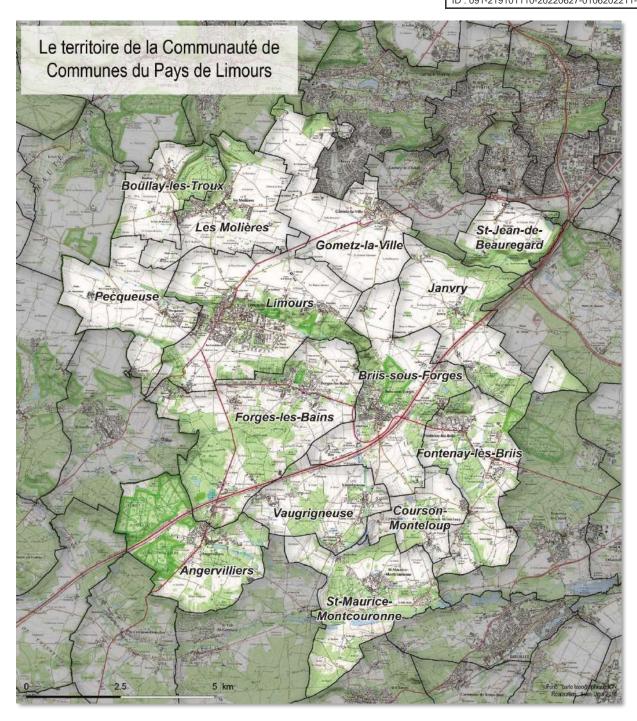
Des compétences optionnelles :

- Promotion et mise en valeur de l'environnement ;
- Politique du logement et du cadre de vie :
- Création, aménagement et entretien de la voirie de desserte des zones d'activités intercommunales ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- Emploi, action sociale, petite enfance, accueil de loisirs, foyer de logement pour personnes âgées.

Des compétences facultatives :

- Organisation des transports collectifs ;
- Actions culturelles.

Commune	Population 2017
Angervilliers	1 673
Boullay-les-Troux	643
Briis-sous-Forges	3 408
Courson-Monteloup	572
Fontenay-lès-Briis	2 149
Forges-les-Bains	3 851
Gometz-la-Ville	1 483
Janvry	636
Limours	6 625
Les Molières	1 914
Pecqueuse	549
Saint-Jean-de-Beauregard	441
Saint-Maurice-Montcouronne	1 564
Vaugrigneuse	1 287



■ Le Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Ordures Ménagères (SIREDOM)

Comptant aujourd'hui 170 communes adhérentes, représentant 900 000 habitants, le SIREDOM assure :

- La collecte des déchets pour une partie du territoire (dont le Pays de Limours) ;
- la réduction des déchets à la source ;
- l'organisation du traitement des déchets ménagers ;
- la mise en place du tri sélectif;
- l'assistance et l'animation auprès des communes membres.

Le Syndicat intercommunal de l'Orge

La gestion d'une rivière concerne tous les habitants d'une même vallée, c'est pourquoi 62 communes dont neuf communautés de communes et d'agglomération sont rassemblées au sein du Syndicat de l'Orge autour de compétences relatives à la collecte et au transport des eaux usées, à la gestion hydraulique des cours d'eau, à la prévention des risques inondation, à l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement et à la reconquête de la qualité des rivières et des milieux naturels. Engagé depuis 15 ans dans une démarche de management environnemental, le Syndicat agit pour le développement durable de la vallée de l'Orge.



■ Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des communes de Pecqueuse, Limours, Forges-Les-Bains, Briis-Sous-Forges (SIAL)

Le SIAL assure la compétence d'assainissement collectif et non collectif sur les quatre communes membres.

1.1.4 LE TERRITOIRE COMMUNAL

Orienté Nord-Sud, le territoire communal s'étend entre le plateau de Frileuse et la plaine du Coudray. Il se caractérise par un étagement topographique souligné par les éléments naturels structurants : plateaux agricoles, coteaux boisés, ensembles paysagers humides dans la vallée de la Prédecelle.

Par ailleurs, il est traversé par de grandes infrastructures de transports (A10 et ligne TGV Atlantique) qui marquent une coupure importante dans le territoire et ses paysages.

Cette superposition d'éléments structurants fractionne le territoire communal en six grandes entités.

Le Bourg

Situé au centre du territoire communal, le bourg s'est développé à partir de son cœur ancien installé sur une résurgence topographique mettant en avant l'église et la tour de l'ancien château dans les paysages. Ses limites sont clairement définies par les éléments naturels, les coteaux boisés au Nord et la vallée de la Prédecelle à l'Ouest, ainsi que par les infrastructures, l'autoroute et la LGV à l'Est et la déviation de la RD 97 au Sud. Le bourg s'étend toutefois au-delà de l'autoroute autour du pôle de la gare autoroutière.

Launay Maréchaux

Cette partie Sud-Ouest de la commune constitue le prolongement de la plaine agricole de Forges-les-Bains. Située dans les parties les plus basses de la commune et composée de paysages agricoles ouverts, elle offre de larges perspectives sur le bourg et les coteaux boisés longeant la vallée de la Prédecelle.

Le hameau de Launay-Maréchaux et des implantations isolées issues d'anciennes fermes ou moulins (Moc-Souris, Moulin de Béchereau) s'y sont développés.

Le plateau agricole de Frileuse

Situé au Nord du territoire communal, ce plateau agricole est délimité par les massifs boisés du Bois de Chantereine et la forêt domaniale de Briis. Ceux-ci créent une véritable coupure naturelle avec les coteaux et le bourg. Les hameaux de Frileuse et de Chante-Coq, ainsi que la ferme d'Invilliers émergent dans ce paysage agricole. On trouve également le Clos Moisson, le Clos Moisson et Mulleron.

Bligny

Cette partie constitue l'extrémité Sud-Est du plateau agricole, isolée par le passage de l'A10 et de la ligne TGV. Cette entité est marquée par la rupture du plateau par les coteaux et vallons boisés s'étendant vers Fontenay-lès-Briis.

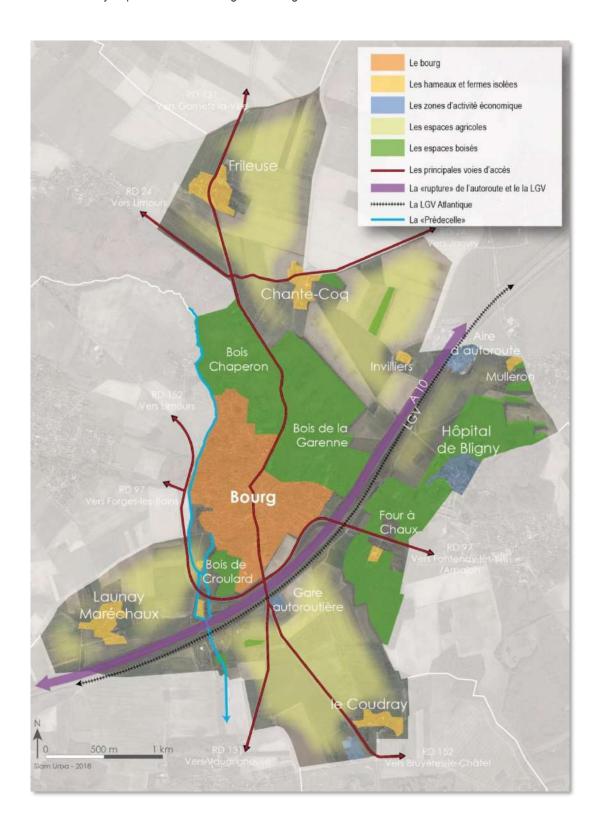
Elle se caractérise par la présence d'une partie du Centre hospitalier de Bligny, à cheval sur la commune de Fontenay-lès-Briis.

L'entrée depuis Fontenay

Cette partie est relativement isolée du territoire communal, en raison des infrastructures qui passent en surplomb et dont le merlon crée une réelle coupure dans les paysages. Cette partie se caractérise par la présence d'espaces boisés et paysagers importants.

La plaine du Coudray

De la même façon, cette partie sud du territoire est isolée par les infrastructures qui passent en contrebas. En pente douce vers le sud, ce secteur offre de larges perspectives sur des paysages agricoles ponctués par le hameau du Coudray et plus au sud les villages de Vaugrineuse et de Courson.



ID: 091-219101110-20220627-0106202211-DE

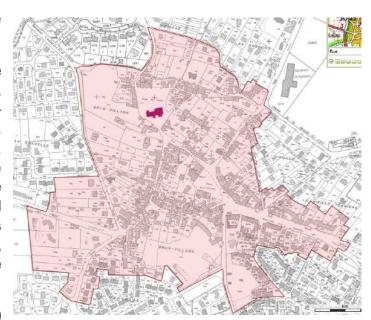
1.1.5 LE PATRIMOINE COMMUNAL

La protection des monuments historiques

Deux servitudes de protection de monuments inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques concernent la commune de Briis-sous-Forges :

- celle de l'Eglise St Denis en centre ville
- celle du parc de Courson au sud du territoire sur le Coudray

L'église de Briis-sous-Forges, dont l'architecture relève de l'époque de transition entre le roman et le gothique, est construite par les moines de l'abbaye de Saint-Denis. Son clocher, de forme carré, date du XIIe siècle. Haute de 39 mètres, percée de baies en plein cintre, cette tour comporte trois étages et est surmontée de quatre pignons. L'édifice se compose d'une nef unique et un cœur qui conserve une arcade romane du XIIIe. Il est a noter également la présence de nombreux objets remarquables à l'intérieur de l'édifice : maître-autel, retable et lutrin datant du XVIIe, poutre en bois sculpté et peint datant du XVIIIe.



Le périmètre de co-visibilité initial dans un rayon de 500

m autour de l'édifice a été adapté sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France. Il a été adopté en conseil municipal après enquête publique et avis tacite réputé favorable du SDAP en date du 30 juin 2008.

Le patrimoine d'intérêt local

Le passé de Briis-sous-Forges l'a doté d'un nombre important de constructions, présentant un réel intérêt patrimonial, que ce soit en raison de critères historiques, culturels ou simplement architecturaux.

Ils ont fait l'objet d'un recensement sur le plan des éléments recensés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme et de l'établissement d'une fiche par élément figurant dans le dossier de patrimoine en annexe du PLU.

Près de 50 éléments ont été identifiés. Il s'agit :

- d'édifices et monuments
- de demeures et maisons
- de petit patrimoine
- de murs anciens
- de bâtiments ruraux anciens dans les hameaux

1.1.6 LES EVOLUTIONS URBAINES

Briis-sous-Forges apparaît comme paroisse dès le Moyen Age avec son église datant du XIIème siècle.

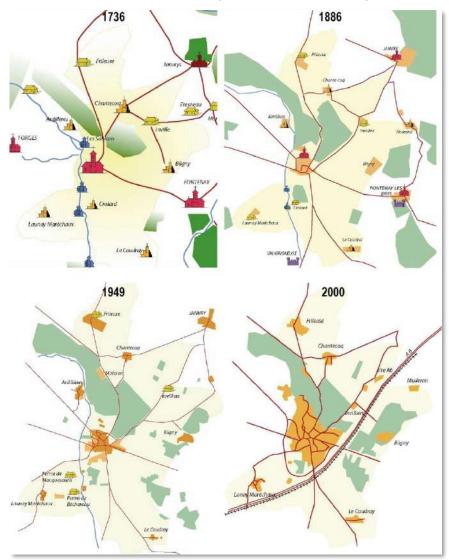
Au XVII et XVIIIème siècles, Briis devient plus importante. Sa situation sur le plateau agricole du Hurepoix en limite de la Prédecelle multiplie la présence liée aux activités rurales (moulins, fermes, maisons de maîtres, etc.)

Au XIXème siècle, Briis connaît un développement en rapport avec l'essor des grands domaines qui se renforcent : Bligny qui se développe, Fontenay et Forges qui grossissent.

Au cours du XXème siècle, le village s'étend sensiblement autour du cœur ancien : l'apport d'habitants est relatif au regard des surfaces consommées essentiellement par les vergers et jardins de grandes propriétés. Mais les espaces boisés et les plaines sont peu à peu colonisés par les activités humaines.

Dans les années 1960 et 1970, le territoire de Briis voit l'arrivée et la mise en service d'infrastructures importantes comme l'A10 et la voie ferrée qui deviendra une ligne TGV dans les années 1980.

Aussi, dès la fin des années 1980, Briis-sous-Forges connaît une forte vague d'urbanisation avec le



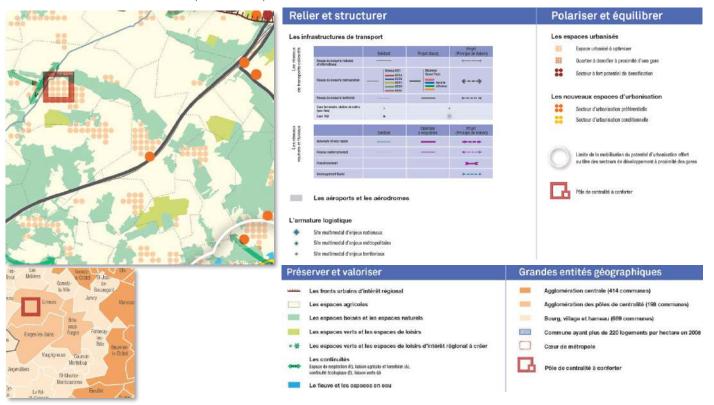
développement du Bourg au Sud et la réalisation de la déviation. Ce développement urbain entraîne une évolution démographique sans précédent et conforte Briis comme pôle urbain dans les zones rurales avec notamment la réalisation de la gare autoroutière et des services et activités associées.

L'évolution du Bourg de Briis-sous-Forges depuis les années 1970 (source : IGN/Remonter le temps)



1.1.7 LA PRISE EN COMPTE DU SDRIF (SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ILE-DE-FRANCE)

Extrait de la carte de destination du SDRIF (source IAU îdF)



Le SDRIF 2013-2030 impose des obligations de densification à l'horizon 2030, sur la commune de Briis-sous-Forges elles sont les suivantes :

- +10% de la densité d'habitat dans l'enveloppe urbaine, soit 112 logements à produire entre 2013 et 2030.
- +10% de la densité humaine (habitants & emplois) dans l'enveloppe urbaine, soit 589 habitants et/ou emplois à accueillir d'ici 2030

Au-delà des obligations en termes de densification, le SDRIF donne des possibilités maximales d'extension d'ici 2030, qui sont sur le territoire de Briis-sous-Forges :

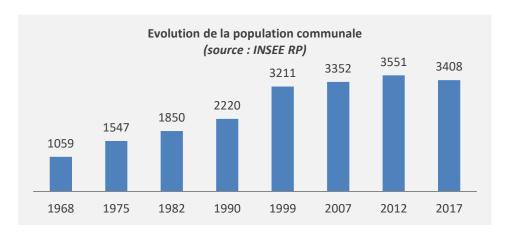
- Une extension globale de 5% de l'enveloppe urbaine de 2013, soit 6,78 ha maximum, au titre de la localisation de la commune dans une « agglomération des pôles de centralité ».
- Une enveloppe de 25 ha maximum, localisée au niveau de la gare autoroutière, en lien avec le positionnement d'un secteur d'urbanisation préférentielle.

Chapitre 1.2. Les évolutions démographiques

Les données utilisées dans l'analyse socio-démographique proviennent majoritairement des recensements effectués par l'Insee et sont complétées dans la mesure du possible par des données plus récentes de source communales.

1.2.1 LA POPULATION COMMUNALE

Une croissance continue de la population



Depuis le recensement de 1968, la commune de **Briis-sous-Forges a connu une forte croissance démographique**, passant de 1 059 habitants à 3 408 en 2017.

Cette forte croissance n'est pas exclusive à Briis-sous-Forges, elle a concerné toutes les communes avoisinantes, qui continuent d'absorber le **débordement de l'agglomération parisienne**.

La population de la CCPL est ainsi passée de 8 704 habitants en 1968 à 26 795 en 2017. Briis-sous-Forges représente aujourd'hui **12,7% de la population total de la CCPL.**

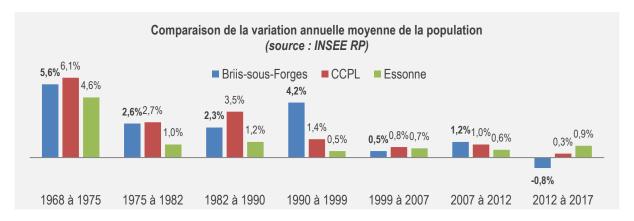
Les raisons de la croissance démographique

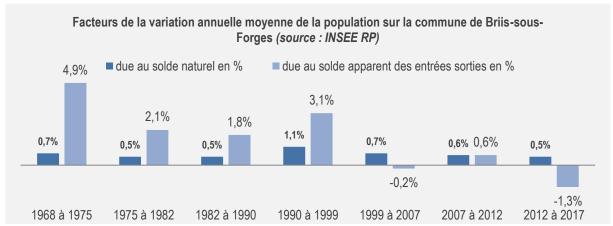
D'une manière générale, il est possible d'apprécier l'évolution démographique à travers deux phénomènes : le solde migratoire (balance des entrées et sorties) et le solde naturel (balance des naissances et décès).

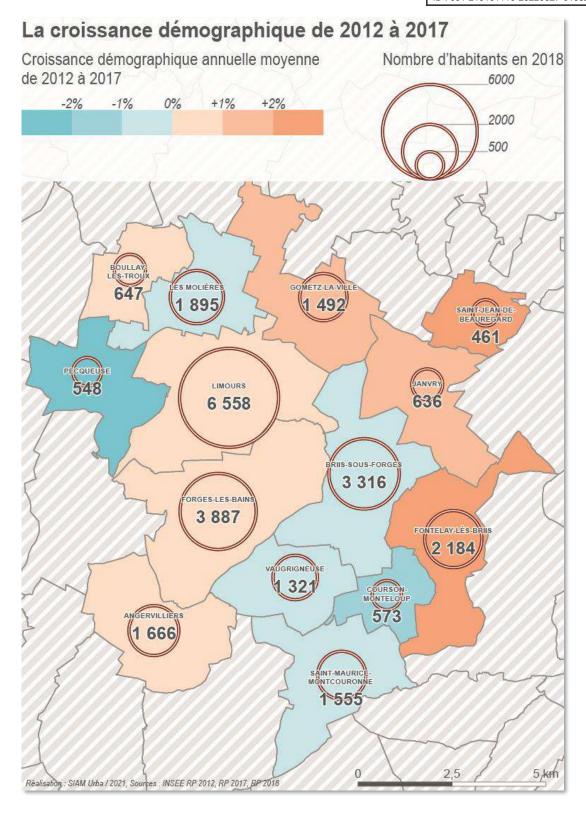
Sur la commune de Briis-sous-Forges, le solde naturel est resté positif et régulier depuis les années 1960. C'est principalement le solde migratoire qui a fait fluctuer la population. Il est possible de distinguer différentes périodes dans l'évolution démographique de la commune :

 Une première période des années 1960 aux années 1980 qui voit la commune gagner de façon régulière de la population principalement grâce à un solde migratoire excédentaire, notamment au début des années 1970. La population double entre 1968 et 1990;

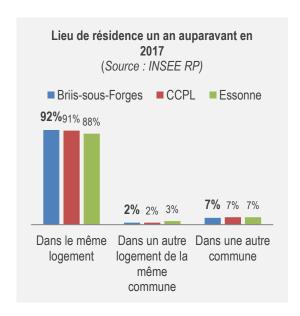
- Les années 1990 voient la population « exploser », notamment avec la réalisation de la ZAC du Moulin à Vent (plus de 200 logements). En 10 ans la commune gagne 1 000 habitants grâce à un solde migratoire largement excédentaire mais également un solde naturel assez élevé en lien avec l'installation de jeunes ménages qui auront des enfants. La croissance démographique est nettement supérieure à celle observée sur la CCPL;
- Les années 2000 sont marquées par un très fort ralentissement de la croissance démographique (0,5% par an sur la période 1999-2007). Pour la première fois le solde migratoire devient négatif (-0,2%) avec l'absence de nouvelles opérations de logements.
- La période 2007-2012 est caractérisée par une reprise de la croissance démographique (+0,6%/an) et notamment du solde migratoire qui redevient positif (1,2% par an), notamment grâce à l'opération de logements sur le secteur de la Croix Rouge.
- Cependant, lors de la dernière période d'observation (2012-2017), la population de la commune tend à diminuer (-0,8%/an). Les opérations programmées devraient toutefois permettre de revenir à une croissance de la population.

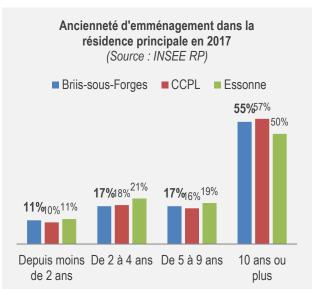






L'ancienneté d'emménagement des ménages





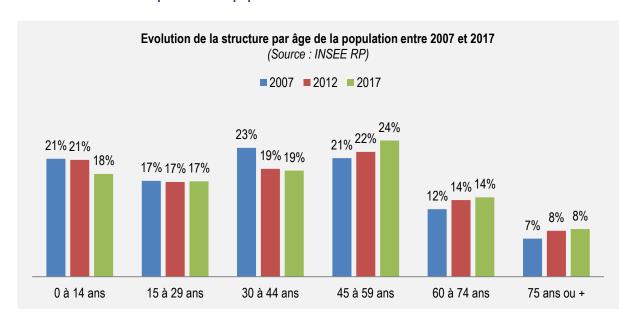
En 2017, **l'ancienneté moyenne d'emménagement des ménages était de 15,9 ans** contre 16,3 ans en moyenne sur la CCPL et 14,6 ans en Essonne. Les propriétaires étaient installés en moyenne depuis 18,8 ans et les locataires depuis 5,5 ans.

La majorité des ménages était installée depuis 10 ans ou plus, c'est-à-dire avant 2007, sur la commune (55%), ce taux est équivalent à celui observé sur la CCPL mais un peu plus élevé que celui de l'Essonne (50 %).

Concernant les évolutions sur un an (2016-2017), 92% des ménages habitaient déjà le même logement un an auparavant, contre 91% pour la CCPL et 88% pour l'Essonne. Les ménages qui résidaient déjà sur la commune mais dans un autre logement étaient 2% et ceux qui résidaient dans une autre commune 7%. Il s'agit des moyennes observées sur la CCPL et l'Essonne.

1.2.3 LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

Un vieillissement important de la population



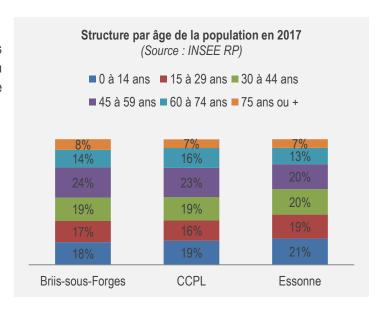
Sur la période 2007-2017 un vieillissement continu de la population briissoise est observé.

Dans le détail, on observe une diminution de la tranche 0-14 ans de 2007 à 2017, passant de 21% à 18% en lien avec le vieillissement des enfants des années 1990 mais qui se stabilise ensuite (20% en 2014). La part des 15-29 ans reste stable à 17%

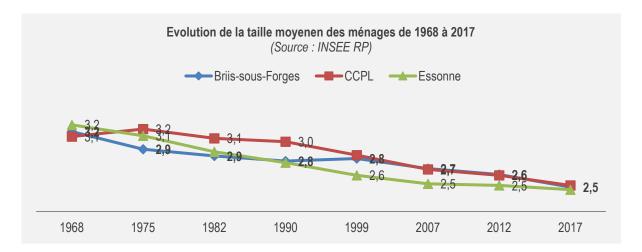
Une diminution importante des 30-44 ans est également observée, passant de 23% en 2007 à 19% en 2017.

A l'inverse ce sont les classent d'âges les plus élevées qui ont vu leur part augmenter. Celle des 45-59 est passée de 21% en 2007 à 24% en 2017, tandis que celle des plus de 60 ans est passée de 12% à 14%. La part des plus de 75 ans reste relativement stable, passant de 7% à 8%.

Les données observées correspondent dans l'ensemble aux moyennes observées sur la CCPL et le Département de l'Essonne, bien que le vieillissement y soit un peu plus marqué.



Une taille des ménages qui continu de diminuer

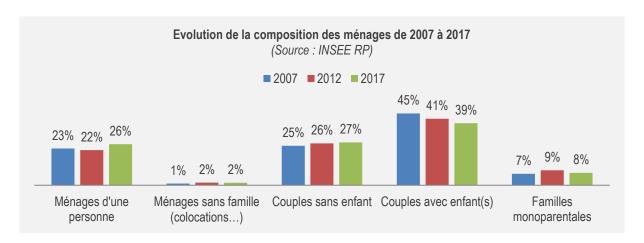


La taille moyenne des ménages continue elle aussi à diminuer de façon importante en suivant la tendance nationale de desserrement des ménages, liée aux évolutions sociétales et de la cellule familiale (montée du célibat et des divorces, vieillissement de la population, décohabitation plus tardive, etc.)

Après s'être stabilisée dans les années 1990 autour de 2,8 personnes par ménages grâce à l'arrivée de nombreuses familles sur la commune, la taille des ménages se situe aujourd'hui autour de 2,5 personnes par ménage. Ce taux est similaire à celui observé en moyenne sur la CCPL et le département de l'Essonne.

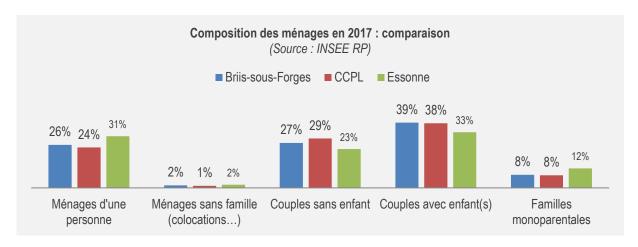
Cette diminution de la taille des ménages se traduit par une demande plus importante du nombre de logements pour abriter une population équivalente.

La composition des ménages : une diminution de la part des familles



La composition des ménages connaît également une évolution, corrélée au vieillissement de la population et à la diminution de la taille des ménages. C'est notamment la part des couples avec enfant(s) qui tend à diminuer, passant de 45% à 39% des ménages entre 2007 et 2017 A l'inverse, la part des ménages d'une personne, des couples sans enfant et des familles monoparentales tend à augmenter, expliquant en partie la diminution de la taille moyenne des ménages.

On observe cependant que Briis-sous-Forges, tout comme la CCPL, reste un territoire en moyenne plus familial que le département de l'Essonne, la part de couples avec enfant(s) y étant plus fortement représentée (39% contre 33% sur l'Essonne).



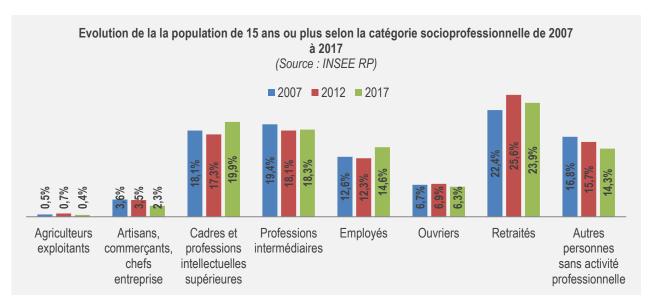
1.2.4 LA POPULATION ACTIVE ET LES REVENUS

Les catégories socioprofessionnelles : une population de CSP+ et de retraités

La structure socio-économique de la population a légèrement évolué depuis entre 2007 et 2017. L'analyse des catégories socio-professionnelles des personnes de plus de 15 ans montre en effet plusieurs évolutions notables :

- Une augmentation de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures, passant de 18,1% en 2007 à 19,9% en 2017. Cette population est d'ailleurs bien plus représentée qu'à l'échelle départementale (13,6%).
- Une augmentation de la part des retraités, passant de 22,4% à 25,6% entre 2007 et 2012 bien que repassant à un taux de 23,9% en 2017, ce qui traduit là aussi le vieillissement démographique qu'observe la commune depuis la fin des années 1990. La part des retraités reste également plus élevée que sur la CCPL (24,3%) ou le département (21,3%).
- Un augmentation de la part des employés passant de 12,6% en 2007 à 14,6% en 2017.
- Une stabilisation de la part des professions intermédiaires. La part des professions intermédiaire est aujourd'hui similaire à celle observable sur le département et la CCPL.
- Un stabilisation de la part des ouvriers, à un taux plus faible que celui du département (6,3% contre 10%).
- La part des personnes sans activité professionnelle (chômeurs, étudiants...) tend à diminuer, passant de 16,8% à 14,3% de 2007 à 2017 et reste dans la moyenne observable sur la CCPL (13,8%) et le département (17,4%).
- La part des artisans, commerçants, chefs d'entreprises a elle aussi diminué et reste assez faible (2,3%) de même que les agriculteurs exploitants (0,4%).

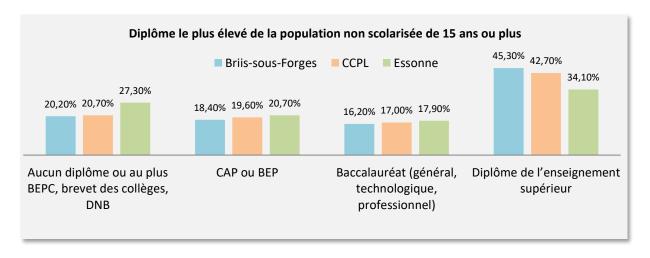
La commune se caractérise donc par une importante population de cadres et professions intellectuelles supérieures, ainsi que de professions intermédiaires. De plus, le vieillissement de la population des employés, ouvriers et professions intermédiaires fait augmenter de façon significative le nombre de retraités.





Le niveau de diplôme

Cette répartition des catégories socioprofessionnelles et notamment la présence importante de cadres et professions intellectuelles supérieures s'explique notamment par **un niveau de diplôme de la population plutôt élevé**. La part des diplômés de l'enseignement supérieur est de 45,3% à Briis-sous-Forges contre 34,1% sur le département et 42,7% sur la CCPL.



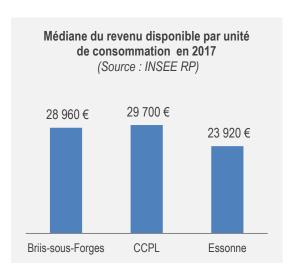
Un niveau de revenu élevé

La part des ménages fiscaux imposés était de 77% en 2017, contre 64,4% en Essonne et 78% sur la CCPL. Tandis que la médiane du revenu disponible par unité de consommation était de 28 960 € contre 29 700 € sur la CCPL et 23 920 € sur l'Essonne. La population Briissoise est donc globalement plus aisée que la population départementale mais un peu moins que la population de la CCPL.

Définition : Unité de Consommation (UC) des ménages :

- Premier adulte = 1 UC
- Autres personnes = 0,5 UC
- Enfants de moins de 14 ans = 0,

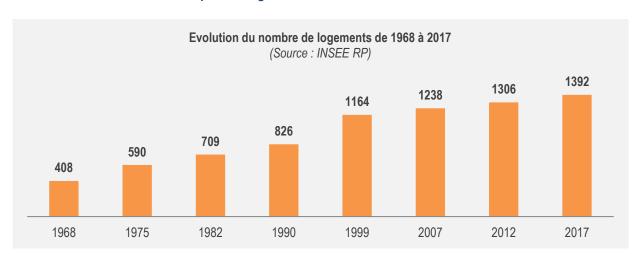




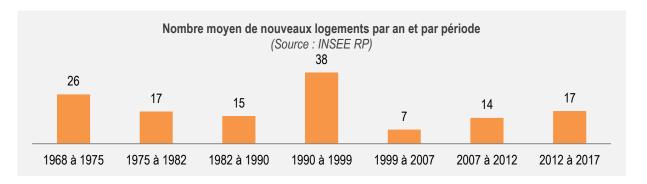
Chapitre 1.3. Les logements

1.3.1 LES EVOLUTIONS DU PARC DE LOGEMENTS

Une croissance continue du parc de logements



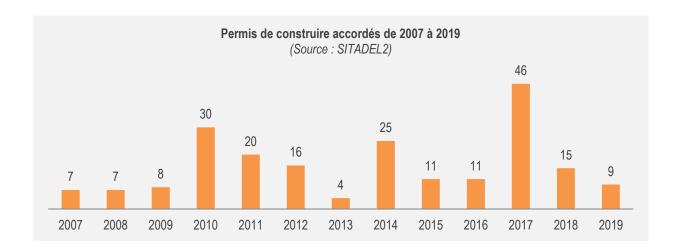
	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Résidences principales	324	511	622	775	1106	1170	1238	1313
	79,4%	86,6%	87,7%	93,8%	95,0%	94,5%	94,8%	94,3%
Résidences secondaires et	56	57	36	33	26	31	17	20
logements occasionnels	13,7%	9,7%	5,1%	4,0%	2,2%	2,5%	1,3%	1,4%
Logements vacants	28	22	51	18	32	37	51	60
	6,9%	3,7%	7,2%	2,2%	2,7%	3,0%	3,9%	4,3%
Total	408	590	709	826	1164	1238	1306	1392



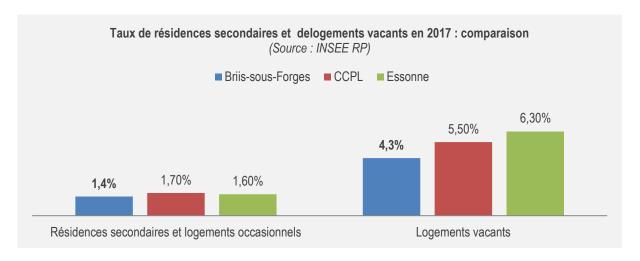
En corrélation avec les évolutions démographique, le parc de logements de la commune a connu une croissance importante qui peut être caractérisée par différentes périodes :

• De la fin des années 1960 aux années 1980, le parc de logement double. Le rythme de construction est surtout important avant 1975, il ralentit ensuite pour atteindre une moyenne de 15 nouveaux logements par an entre 1982 et 1990.

- Les années 1990 sont marquées par une explosion du nombre de logements avec près de 340 nouveaux logements en moins de 10 ans (38 par an) grâce aux opérations de la ZAC du moulin à vent et du lotissement de la Vieille Terrière.
- A l'inverse, les années 2000 sont caractérisées par un très fort ralentissement du rythme avec seulement 7 nouveaux logements par an en moyenne entre 1999 et 2007, soit moins d'une centaine de logements au total, principalement en diffus.
- Entre 2007 et 2012, et entre 2012 et 2017 le rythme s'intensifie à nouveau avec une moyenne de 14 à 17 nouveaux logements par an, avec notamment l'opération immobilière de la Croix Rouge. Cette tendance semble se confirmer à travers le nombre de permis de construire accordés : 71 entre 2007 et 2011, et 137 depuis 2012. On note toutefois des années plus marquées que d'autres en lien avec les opérations immobilières, notamment celle de la Vieille Terrière.

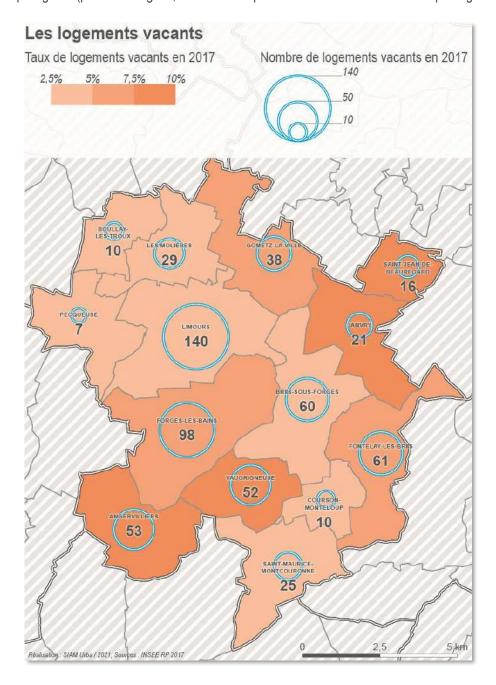


Un taux de logements vacants relativement faible



En 2017 le taux de logements vacants est en légère augmentation avec 4,3% du parc, soit 60 logements contre 51 en 2012 (3,9%) et 37 en 2007 (3%). Il s'agit toutefois d'un taux à relativiser car étant le reflet du parc à

un moment précis, il prend donc en compte les logements en vente etc. Ce chiffre reste donc assez faible en comparaison de la moyenne de la CCPL (5,5%) ou du département (6,3%) et traduit une tension assez forte sur le marché du logement. Trop peu de logements sont sur le marché pour accueillir de nouveaux habitants ou permettre une rotation dans le parc à ceux qui habitent déjà la commune et cherchent par exemple un logement plus petit ou plus grand (personnes âgées, familles monoparentales ou à l'inverse familles qui s'agrandissent...).

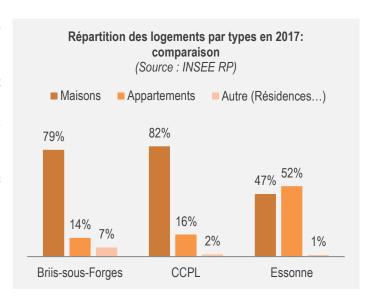


Quant aux résidences secondaires, leur part reste faible, avec 1,4% du parc total et les évolutions récentes montrent une tendance à la diminution, les logements étant transformés en résidences principales. En effet, 20 étaient comptés en 2017 contre seulement 31 en 2017.

1.3.2 LES CARACTERISTIQUES DES RESIDENCES PRINCIPALES

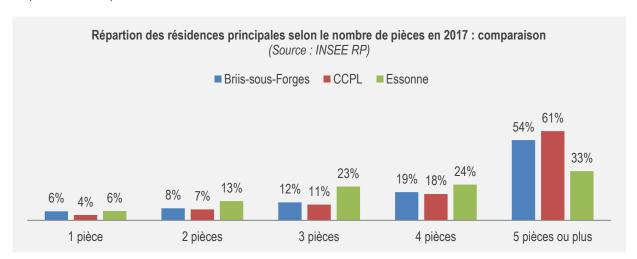
Un parc résidentiel constitué de maisons individuelles...

Le parc de logements de la commune est majoritairement constitué de maisons individuelles (79% du parc). Il s'agit d'un taux similaire à celui observable en moyenne sur la CCPL mais très au-dessus de la moyenne départementale (47%), dont la moitié du parc seulement est constitué de maisons



... de grande taille...

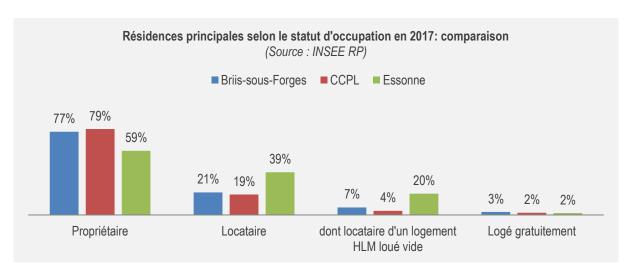
La seconde caractéristique majeure du parc est la grande taille des logements. Plus de 54% des résidences principales du parc disposent d'au moins 5 pièces. Un taux légèrement inférieur à celui de la CCPL (61%) mais très au-dessus de la moyenne départementale (33%). Les logements de 3 ou 4 pièces sont également moins nombreux qu'à l'échelle départementale. Les logements de petite taille sont peu nombreux mais on peut toutefois noter une plus forte représentation des très petits logements (T1/studios) par rapport à moyenne de la CCPL (6% du parc contre 4%).



... et occupées par des propriétaires

Enfin le troisième point qui caractérise le parc résidentiel de la commune, ainsi que celui de la CCPL est la **forte** représentation des propriétaires qui occupent 77% des logements contre 59% à l'échelle du département. Les locataires représentent 21% des ménages occupants (contre 39% sur le département) et les personnes logées gratuitement 3%.

Parmi les 19% de logements occupés par des locataires on peut noter l'existence de 31 logements sociaux ainsi que 69 logements en foyer logement à la Résidence Boissière. Le taux de logements sociaux sur la commune avoisine les 7%.



1.3.3 LES BESOINS ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Les besoins et perspectives d'évolution du parc de logements sur les prochaines années s'apprécient de deux points de vue...

- Qualitatifs: En tenant compte des carences et demandes sur les différents produits de logements afin de favoriser la mixité et les parcours résidentiels sur la commune.
 - La diversité de l'Habitat, ou les besoins répondant à une demande tenant à la diversité des produits tant dans leur typologie (collectif, individuel), leur taille (nombre de pièces superficies), leur capacité d'évolution (possibilités d'agrandissement, adaptabilité à la réduction de mobilité et au handicap), leur confort, qu'enfin dans leurs financements (social, locatif ou accession).
 - L'offre de logements doit être diversifiée pour s'adapter aux différents besoins des ménages et aux différents stades de la vie.
- Quantitatifs : Pour évaluer le nombre de logements nécessaires aux objectifs socio-démographiques à partir :
- Du « Point Mort » qui évalue les besoins inhérents à une production de logements permettant de maintenir la population sans évolution démographique : ils découlent de la structure du parc de logements existants, de leur mutation et des phénomènes de desserrement des ménages.
- Des **besoins liés à l'augmentation de population** pour répondre à la demande quantitative en rapport avec la croissance démographique.

Ces besoins et perspectives ont fait l'objet de plusieurs scénarios et hypothèses pour les prochaines années.

Détaillés ci-après, ils s'appuient sur :

- l'existant, ses atouts et faiblesses ;
- les étapes passées et les évolutions récentes ;
- les demandes et l'analyse du marché immobilier.

Le point mort

Le point mort sur la commune de Briis-sous-Forges est d'environ une quinzaine de logements par an. Il s'agit de la moyenne observée sur la période 1999-2014, qui a été retenue pour le scénario 2015-2030.

2015-2030 Le renouvellement des logements La construction de nouveaux logements n'entraîne pas nécessairement l'augmentation du parc de logements : certains logements ou locaux sont vétustes ou inadaptés. Ils sont démolis et reconstruits. Et pour une même surface de plancher, le nombre de logements Ces trois 5 logements par an peut être optimisé. phénomènes ont Tendances futures : Poursuite du rythme de renouvellement observé de 1999 à 2015 peu (5 logements par an) sur le centre ancien, les divisions de bâti... d'incidences sur l'évolution Les mutations de résidences secondaires spatiale de Les habitations secondaires relèvent d'un statut particulier puisque leurs occupants sont l'urbanisation, occasionnels. Toutefois, la transformation de résidences secondaires en résidences puisqu'il s'agit principales du fait de l'installation définitive des occupants ou de leur revente est un de mutations au phénomène à prendre en compte dans les besoins de logements. sein des zones Tendances futures : Elles sont passées de 26 en 1999 à 17 en 2014. Elles continuent -1 logement par an à diminuer et à se transformer en résidences principales dans une proportion légère. urbaines existantes. Les logements vacants La diminution du nombre de logements vacants suppose la remise sur le marché de ces logements, à moins qu'ils ne soient supprimés ou convertis dans un autre usage (activités, services, équipements...). Ce phénomène reste marginal. Cette variation est calculée à partir de situations de vacance au moment des recensements et doit donc être relativisée car la vacance peut être de courte durée et simplement liée à une mise en vente ou un changement de bail lors de la période de recensement. 2 logements par an Tendances futures : Ils sont passés de 32 à 51 entre 1999 et 2014 (3,8% du parc). Ce taux assez faible devrait croître légèrement. C'est le facteur Le desserrement des ménages impliquant D'une manière générale, le nombre moyen d'occupants par logement diminue. Le desserrement implique donc une augmentation du nombre de logements pour loger une l'augmentation 10 logements par an population égale. des surfaces Tendances futures : la taille des ménages est passée de 2,8 à 2,6 entre 1999 et 2014. urbaines pour Elle devrait se stabiliser dans les années futures. L'hypothèse retenue est de l'ordre loger une de 2,55. population égale. 15 logts/an environ **TOTAL** Soit 225 logements

La croissance démographique

Le maintien d'une dynamique démographique maîtrisée sur le temps du PLU permettra de passer le seuil des 4000 habitants et ainsi de préserver les services (maintien des effectifs scolaires notamment...), les emplois et l'animation locale et de parvenir à inverser le vieillissement de la population.

Synthèse des besoins quantitatifs de logements entre 2019 et 2030

En cumulant les besoins en logements évoqués précédemment, l'objectif de production de logements est de l'ordre d'une moyenne de 24 logements par an sur la période 2015-2030, soit 360 logements au total. Cet objectif correspond pour les 2/3 au maintien de la population (« point mort ») et pour 1/3 à la croissance démographique. Les données actualisées des permis de construire, issues de la base SITADEL2, permettent d'estimer la production de logements entre 2015 et 2020 à environ 117 unités. L'effort restant à fournir pour atteindre l'objectif fixé en 2030 est donc de 243 unités entre 2021 et 2030

2015-2030

2010 2000	2010 2000		
POINT MORT (1)	225 logements 15 logements / an		
CROISSANCE	Seuil maxi de 3 800 habitants		
DEMOGRAPHIQUE (2)	+ 341 habitants		
	Avec 2,55 pers/logt		
TOTAL	135 logements 9 logements / an		
TOTAL GLOBAL (1+2)	360 logements 24 logements / an		

2015-2020

Nombre de logements réalisés entre 2015 et 2020	Environ 117 logements
(Autorisés entre 2014 et 2019 –	23 logements / an
Données SITADEL2)	-

2021-2030

LOGEMENTS A REALISER A	243 logements
HORIZON 2030	27 logements / an

Répartition du potentiel de développement

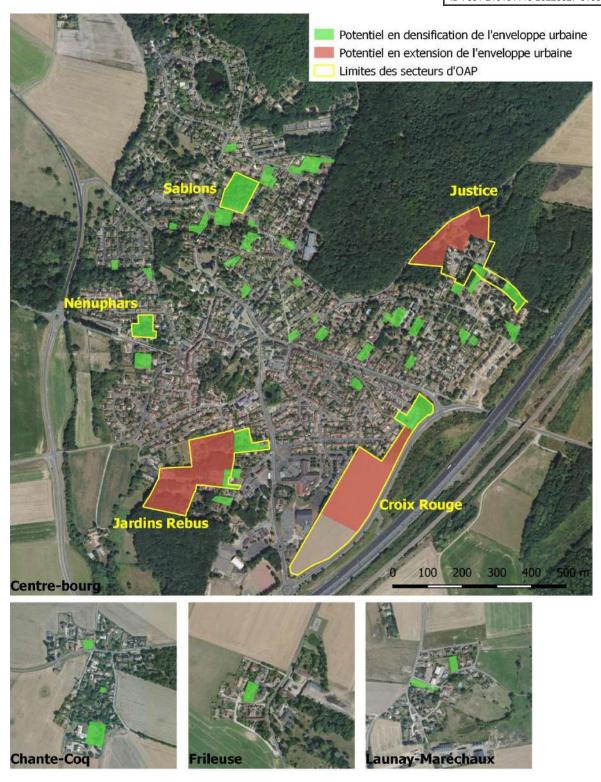
Potentiel de densification :

Environ 6,5 hectares sont identifiés en diffus dans le tissu urbain (dont le secteur des Sablons et le secteur des Nénuphars), soit un potentiel théorique maximum d'environ 130 logements individuels, en se basant sur une densité moyenne de 20 logements par hectare.

Ce potentiel de densification théorique est à pondérer avec un taux de rétention de 40% (propriétaires pas vendeurs, terrains enclavés ou insuffisamment équipés...), soit un potentiel de densification « réaliste » de 78 logements. Cependant, cela ne suffit pas pour couvrir les besoins en logements à l'horizon 2030.

Secteurs d'extension urbaine :

La Croix Rouge : Environ 5,4 hectares (dont environ 3 ha à vocation habitat) : Environ 89 logements en extension Le Chemin de Justice : Environ 1,7 ha : Environ 70 logements en extension de l'enveloppe urbaine Les Jardins Rebus : Environ 3,1 ha : Environ 70 logements en extension de l'enveloppe urbaine



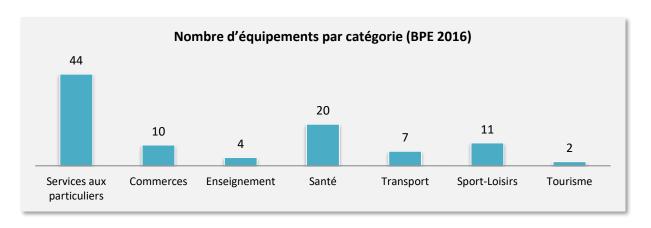
Synthèse des potentiels de développement en terme de logements :

- De l'ordre de 70 à 80 logements en densification urbaine
- De l'ordre de 230 logements en extension de l'enveloppe urbaine

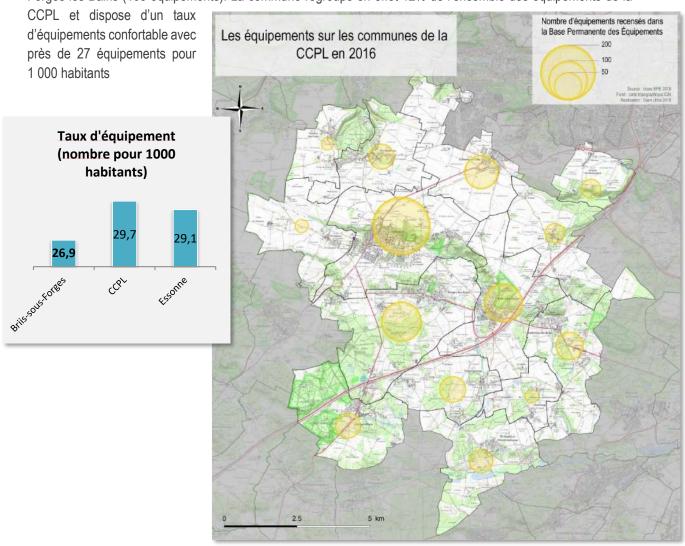
Soit un potentiel total de 300 à 310 logements, permettant de répondre aux besoins identifiés sur la commune à horizon 2030.

Chapitre 1.4. Les équipements et services à la population

1.4.1 LE NIVEAU D'EQUIPEMENT



Avec 98 équipements recensés par la Base permanente des équipements en 2016, la commune de Briis-sous-Forges apparait comme l'un des trois pôles structurants de la CCPL avec Limours (219 équipements) et Forges-les-Bains (105 équipements). La commune regroupe en effet 12% de l'ensemble des équipements de la



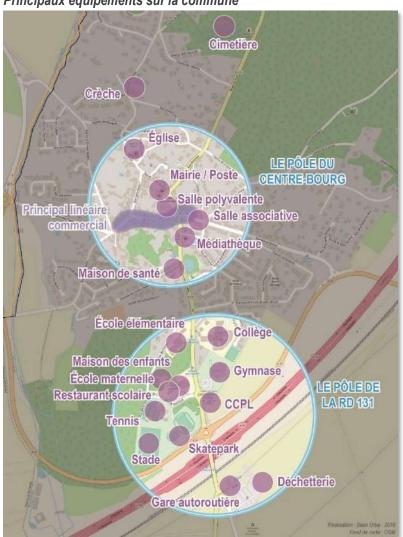
1.4.2 LES EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE

La répartition des équipements

Les équipements de la commune sont géographiquement regroupés en deux pôles la commune :

- Le centre bourg : Au cœur du village, il s'articule autour de 3 places structurantes : la place de l'Église, la place de la Libération (mairie, poste), la place de la Ferme (médiathèque). C'est également dans ce secteur que se concentre la majorité des commerces et services de proximité, ainsi que la maison de santé qui a ouvert ses portes en 2018.
- Le pôle de la RD 131: situé au sud du bourg il s'articule principalement le long de la RD 131 / Rue Fontaine de Ville. On y retrouve tous les équipements scolaires de la commune (Écoles, collège, restaurant scolaire, maison des enfants), les équipements sportifs (stade, tennis, skate-park...) ainsi que le siège de la CCPL. Le pôle s'est également développé au-delà de l'autoroute avec la gare autoroutière et plus récemment l'ouverture de la déchèterie.

Principaux équipements sur la commune



Les équipements scolaires

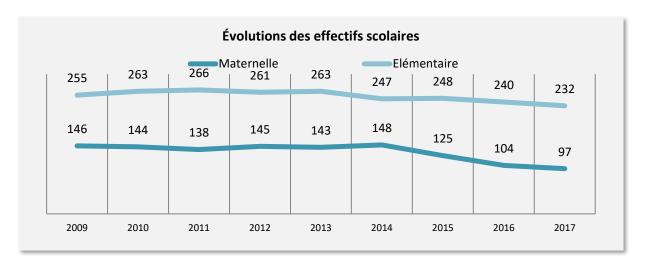
Le groupe scolaire est situé au sud du bourg sur le site Croulard, il comprend :

- Une école maternelle
- Une école primaire
- Un restaurant scolaire
- Une maison des enfants

Le collège départemental ainsi que le gymnase sont situés de l'autre côté de la rue Fontaine de Ville. Le collège est également attractif pour les élèves des communes voisines puisque plus de la moitié des élèves ne sont pas originaires de Briis-sous-Forges.

Une crèche est également située Chemin des Aulnettes dans la partie nord du bourg.

Les effectifs scolaires tendent à diminuer depuis quelques années, notamment en maternelle où une baisse de 30% des effectifs est constatée entre 2014 et 2017. Cette évolution est à mettre en lien avec le vieillissement général de la population sur la commune, les couples avec enfants étant de moins en moins nombreux. Ces évolutions sont de nature à fragiliser le maintien de certaines classes en maternelle et primaire, une première ayant fermé en 2014, suivi d'une seconde en 2016.



Les équipements culturels, sportifs et de loisirs :

La commune dispose d'un complexe sportif situé au sud du bourg sur le site du Bois Croulard. Celui-ci est relativement bien équipé avec un terrain de football, un skate park, un city park, un terrain de pétanque et plusieurs terrains de tennis dont un couvert. Le gymnase est quant à lui localisé de l'autre côté de la rue de la Fontaine de Ville près du collège.

Il existe plusieurs locaux disponibles où peuvent s'exercer les différentes activités culturelles et associatives : la Maison des jeunes et de la vie associative, la médiathèque (ouverte du mardi au samedi), la ludothèque, la maison des enfants et la salle polyvalente d'une capacité de 200 places.

Par ailleurs un tissu d'une quarantaine d'associations est implanté sur la commune.

Les principaux équipements publics :

- La mairie et le bureau de poste
- Le siège de la CCPL
- La gare autoroutière
- La déchèterie

Les commerces et services :

La commune dispose de nombreux commerces de proximité : 2 boulangers, un boucher, une supérette, plusieurs restaurants, plusieurs salons de coiffure, un tabac/presse, une banque, une autoécole, un garage, une vingtaine d'artisans, etc. La majeure partie de ces activités est concentrée dans le centre bourg mais les hameaux et fermes isolées accueillent également quelques activités. On peut toutefois noter l'absence d'une moyenne ou grande surface commerciale, la plus proche étant localisée sur la commune de Limours.

Les équipements de santé :

Sur le plan de la santé la commune est également bien couverte avec trois médecins généralistes, deux dentistes, un opticien, un pharmacien, un kiné, un ostéopathe, un psychologue, un ergothérapeute, deux infirmières, une sage-femme.

La Maison de santé, ouverte en 2018, permet de regrouper plusieurs de ces activités en un même lieu et renforcer l'offre locale en matière de soin et de prévention.

Il est également à noter que la population briissoise bénéficie de la présence du Centre hospitalier de Bligny, situé en partie sur la commune et en partie sur la commune de Fontenay-les-Briis. Il comprend un secteur court séjour ainsi qu'un secteur soins de suite et de réadaptation.

1.4.3 LE DEPLOIEMENT DES RESEAUX NUMERIQUES

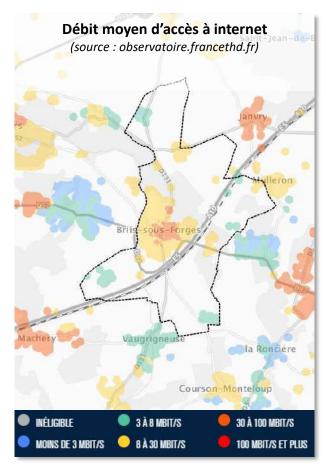
La couverture numérique de la commune est plutôt bonne en comparaison de la moyenne départementale, 90% des logements et locaux professionnels de la commune dispose d'un débit supérieur à 8 MBIT/S contre 81,2% en moyenne sur le département. Le centre bourg dispose du meilleur débit disponible à l'inverse des hameaux où il est inférieur à 8 MBIT/S.

Cependant la fibre venant tout juste d'être déployée sur le territoire, aucun logement ni locaux ne dispose d'un très haut débit supérieur à 100 MBIT/S contre près d'un tiers sur le département.

Le Schéma territorial d'aménagement numérique (SDTAN) prévoit le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du département d'ici 2021.

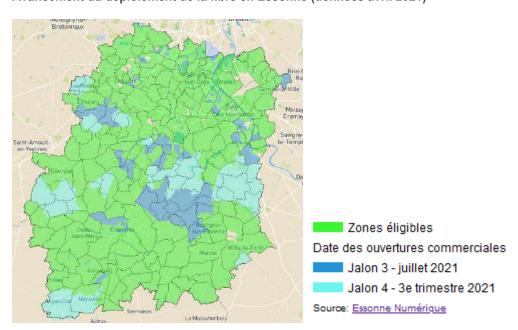
Une partie de ce déploiement est opéré par les opérateurs privés et collectivités, principalement dans les zones denses du nord du département.

Le Syndicat mixte ouvert (SMO) Essonne Numérique opère le déploiement sur les 124 autres communes du département qui concerne 7 EPCI dont la CCPL. La commune de Briis-sous-Forges devrait ainsi pouvoir



bénéficier d'un accès au très haut débit courant des années 2021 et 2022 selon le SDTAN de l'Essonne.

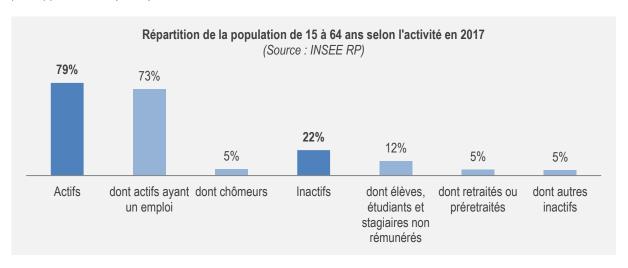
Avancement du déploiement de la fibre en Essonne (données avril 2021)



Chapitre 1.5. La population active et les emplois

1.5.1 LA POPULATION ACTIVE DE LA COMMUNE

En 2017 le taux d'activité des 15-64 ans était de 79% à Briis-sous-Forges, un taux similaire à celui observable sur la CCPL ou le département. On dénombrait **1 627 actifs ayant un emploi résidant sur la commune**, en hausse par rapport à 2012 (1 582).



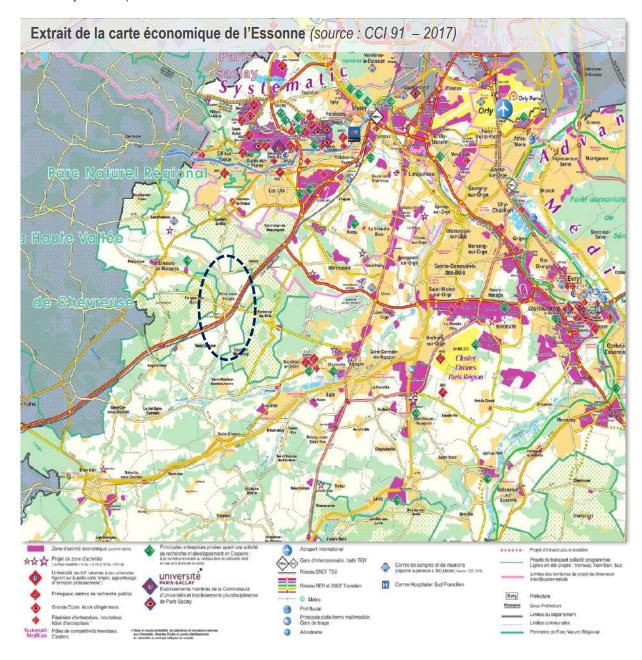
Le taux de chômage sur la commune est particulièrement faible, il concernait 5% des 15-64 ans en 2017, un pourcentage similaire à la moyenne de la CCPL mais largement inférieur à la moyenne départementale (9%)

1.5.2 LES EMPLOIS ET ACTIVITES ECONOMIQUES

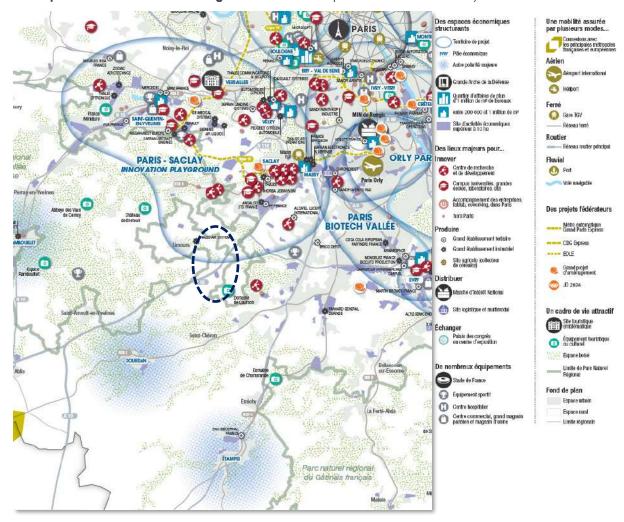
Le contexte local

La commune de Briis-sous-Forges se situe à proximité de plusieurs pôles d'emplois majeurs du nord de l'Essonne (Orsay, Les Ulis, Massy, Gif-sur-Yvette) mais aussi à l'est en direction d'Evry.

Il existe également plusieurs parcs d'activités de taille plus modeste sur les communes de la CCPL (Limours-Pecqueuse, Gometz la Ville, Vaugrineuse, Forges-les-Bains, Fontenay-les-Briis) ainsi que quelques grandes entreprises et établissements (Thalès et Agralys à Limours, le Centre hospitalier de Bligny sur Briis-sous-Forges et Fontenay-les-Briis).

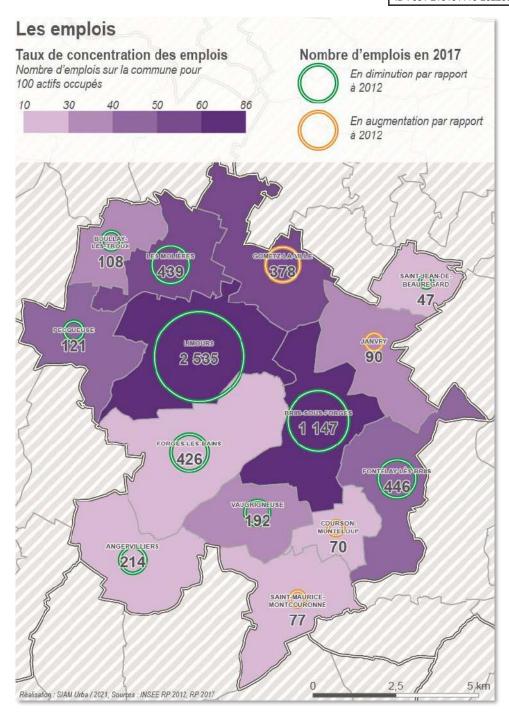


Les pôles d'attractivité de la région lle-de-France (source : IAU idF – 2018)



Toutefois, au sein de la CCPL, la commune de Briis-sous-Forges apparaît comme le second pôle d'emplois de l'intercommunalité avec 1 147 emplois en 2017, juste après Limours (2 535 emplois). Près de 18% des emplois de la CCPL sont situés sur la commune.

Le taux de concentration des emplois est également plutôt élevé pour une commune rurale. Le nombre d'emplois pour 100 actifs occupés vivant sur la commune était de 70 en 2017, contre 49 emplois pour 100 actifs vivant sur la CCPL et 79 en Essonne. La commune apparait donc comme un pôle d'emplois structurant à l'échelle de l'intercommunalité, **même si sa vocation reste principalement résidentielle.**



Le tissu économique de la commune

Le tissu économique de la commune était constitué de 226 établissements en 2018 dont les 2/3 d'entre eux étaient sans salariés.

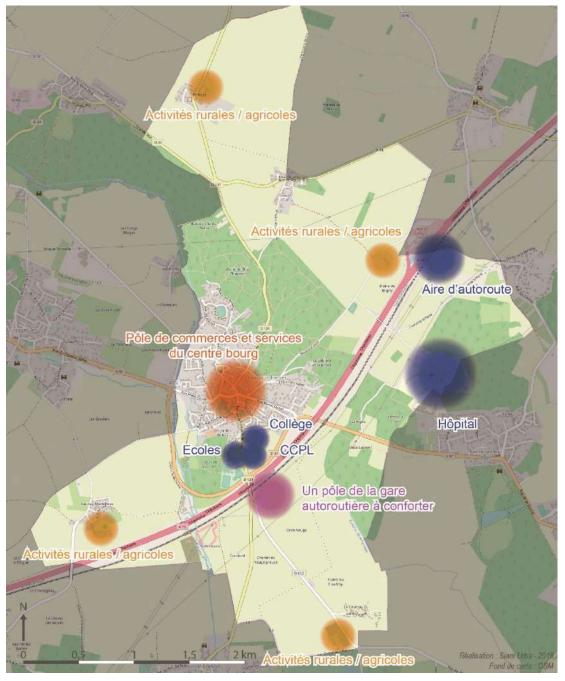
Les principaux employeurs localisés sur la commune sont :

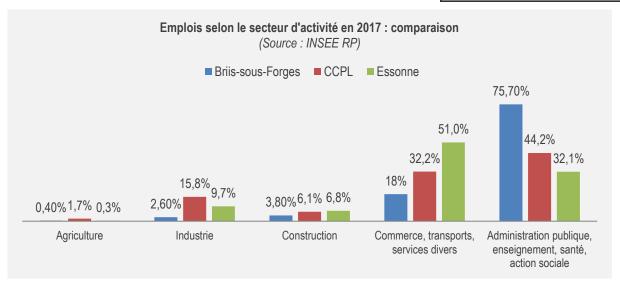
- Le Centre hospitalier de Bligny ;
- L'Aire d'Autoroute A10 (station-service et restaurants);
- Le Collège Jean-Monnet ;
- Le groupe scolaire (école primaire et élémentaire) ;

- La commune de Briis-sous-Forges ;
- Le siège de la CCPL.

Le reste du tissu économique est notamment constitué de petites entreprises locales et artisanales, de commerces, d'activités de services, d'activités rurales ou agricoles dans les hameaux et fermes isolées.

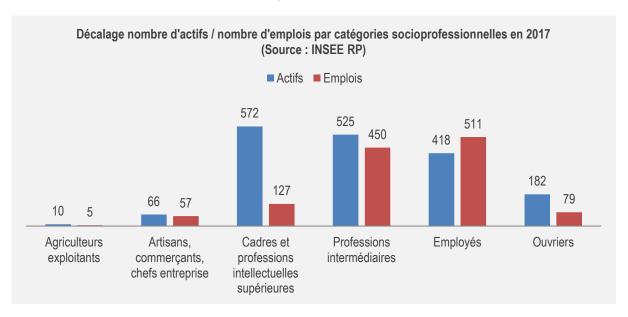
Les activités économiques sur la commune





Des emplois peu adaptés au profil des briissois

Cependant les emplois offerts sur la commune ne sont pas toujours adaptés aux profils des actifs habitant la commune, il existe un important décalage entre le profil des briissois et le type d'emplois sur la commune. Le nombre d'emplois de cadres est largement inférieur à la population de cadres (127 emplois pour 572 actifs). Ce décalage est également observé pour la catégorie des artisans, commerçants et chefs d'entreprises, des professions intermédiaires et des ouvriers. À l'inverse, il existe plus d'emplois de la catégorie des employés que d'actifs vivant sur la commune issus de cette catégorie.



Chapitre 1.6. Les mobilités

1.6.1 LA DESSERTE ET LES AXES ROUTIERS

La desserte de la commune se fait principalement par guatre routes départementales :

- La RD 131 (Gometz-la-Ville Vaugrigneuse);
- La RD 152 (Bruyères-le-Châtel –Limours);
- La RD 97 (Forges-les-Bains/Limours Arpajon);
- Au nord de la commune la RD 24 (Limours Janvry).

La commune est traversée par l'Autoroute A10 mais les accès les plus proches sont situés aux Ulis à une douzaine de kilomètres au nord et à Saint-Arnoult-en-Yvelines à une quinzaine de kilomètres au sud de la commune. L'autoroute forme sur la commune une véritable rupture dans le paysage et une limite au bourg et à son développement sur sa frange est.

La commune constitue également un point de convergence pour les flux est/ouest, plusieurs points de

passage permettant de franchir l'autoroute et la voie ferrée étant situés sur la commune, provoquant un effet entonnoir sur la RD 97 et la RD 131 qui convergent toutes deux vers le bourg. Il existe également un franchissement de l'autoroute au nord de la commune (Chemin de la Plaine) et au sud (rue des Châtaignes), ainsi qu'un sentier permettant de traverser l'autoroute et la LGV le long de la Prédecelle.

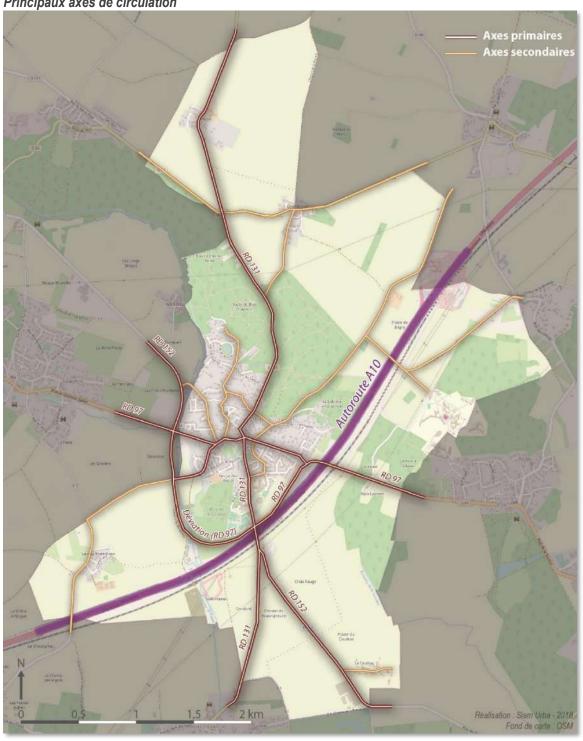
Les flux de circulation comptés par le département montrent une augmentation importante du trafic sur la RD 97 qui est l'axe le plus emprunté sur la commune avec plus ou moins 6 500 véhicules par jour en fonction du point de comptage. La partie nord de la RD 152 en direction de Limours est également très empruntée (4 000 véhicules par jour), de même que le tronçon nord de la RD 131 avec près de 4 700 véhicules par jour.

À l'échelle du bourg la traversée s'effectue principalement sur l'axe nord/sud de la RD 131 (rue Boissière – rue Fontaine de Ville),



provoquant des embouteillages aux heures de pointe dans le sens sud/nord le matin et nord/sud le soir. Certaines portions de voiries ont été volontairement rendues plus étroites afin de freiner la traversée du bourg. La traversée est/ouest s'effectue principalement via la déviation de la RD 97, permettant aux automobilistes d'éviter le centre bourg.

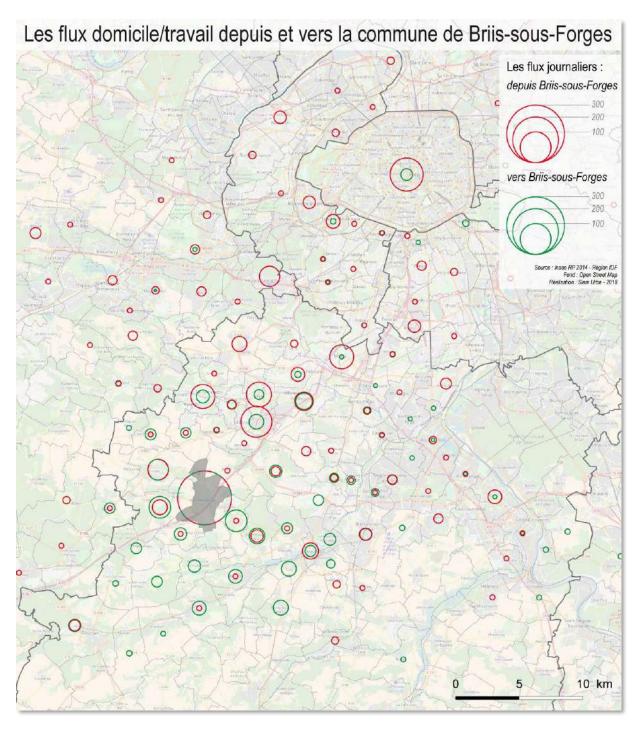
Principaux axes de circulation



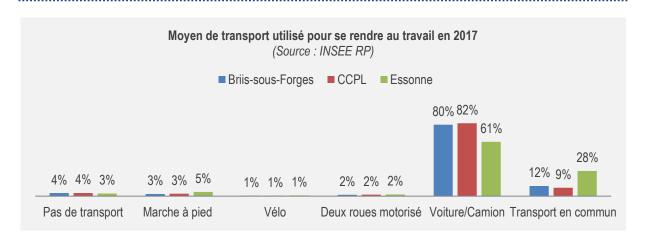
1.6.2 LES FLUX DOMICILE/TRAVAIL

Les actifs de la commune travaillent principalement dans le Nord de l'Essonne. En dehors de Briis-sous-Forges les principaux lieux d'emplois pour les Briissois sont le secteur de Massy/Courtaboeuf/Orsay/Gif-sur-Yvette qui accueille 25% environ des actifs mais également Paris et la petite couronne avec environ 19% des actifs vivant dur la commune. Ces zones d'emplois sont concordantes avec le profil de cadre d'une part importante des actifs et du manque d'emplois de cette catégorie sur le commune .

Quant aux flux en direction de Briis-sous-Forges, ils proviennent principalement des communes voisines dans un rayon d'une dizaine de kilomètres.



1.6.3 LES TRANSPORTS COLLECTIFS



Les transports en commun sont utilisés par 12% des actifs pour se rendre sur leur lieu de travail. Il s'agit d'une part modale faible en comparaison de celle de la voiture (80%), mais toutefois plus élevé que sur la CCPL où les transports en commun sont empruntés par seulement 9% des actifs en moyenne.

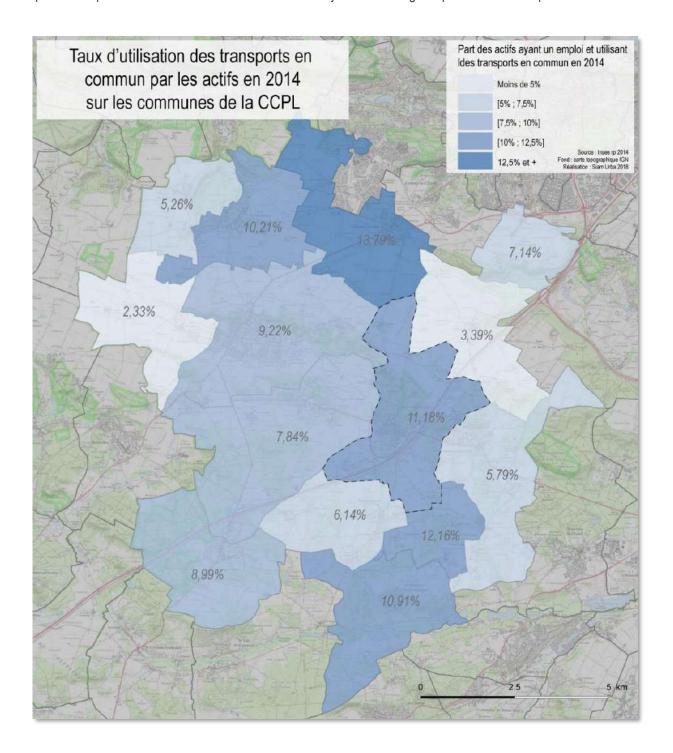
Ce taux plus élevé que la moyenne intercommunale et qui tend à augmenter, s'explique notamment par la présence de la gare autoroutière qui agit comme un pôle structurant en matière de transports en commun. Gérée par la CCPL en partenariat avec le Conseil Départemental, la gare autoroutière est un équipement unique en France qui permet aux bus de marquer un arrêt sur l'autoroute et de rejoindre notamment la gare RER de Massy-Palaiseau en 15 minutes ou la zone d'activité de Courtabœuf. La gare dispose d'un parking de 340 places, souvent plein, et a accueilli 360 000 passagers en 2016.

Plusieurs lignes de bus desservent la commune, notamment via la gare autoroutière et permettent de rejoindre les principales zones d'emplois (Massy, Courtaboeuf, Orsay, Évry...):

- La ligne 63 Dourdan-Limours du réseau Transdev, en semaine et le samedi, arrêt Briis Place;
- La ligne 62 Dourdan-Limours du réseau Transdev, en semaine et le samedi, arrêt Le Coudray ;
- La ligne 39.05 du réseau Savac qui forme une boucle de rabattement à partir de la gare autoroutière en desservant les communes voisines, fonctionne en semaine ;
- La ligne 39.18 Limours-Arpajon du réseau Savac, fonctionnent en semaine et desservant le bourg et la gare autoroutière.
- La ligne 91.04 Briis-sous-Forges-Arpajon-Évry du réseau Albatrans, en semaine, dessert la gare autoroutière (terminus)
- La ligne express 91.02 Dourdan-Courtaboeuf-Orsay du réseau Albatrans, fonctionne en semaine et dessert la gare autoroutière;
- La ligne express 91.03 Dourdan-Massy du réseau Albatrans, fonctionne en semaine et le samedi et dessert la gare autoroutière ;
- Plusieurs lignes scolaires assurent le transport des élèves vers le collège Jean-Monnet à Briis-sous-Forges et vers le collège Michel Vigneau et le lycée Jules Verne à Limours.
- Depuis 2020, un service de transport à la demande (Tàd) a été mis en place à l'échelle de la Communauté de communes du Pays de Limours. Il s'agit d'une expérimentation menée sur deux ans. Ce service assure la desserte de toutes les communes membres aux heures de pointe, via les points d'arrêt, vers la gare de Briissous-Forges.

Les lignes de bus express desservant la gare routière en direction de Massy et Orsay sont très efficaces en termes de temps de trajet pour relier les principales zones d'emplois. Cependant les capacités sont insuffisantes aux

heures de pointe le matin et le soir en semaine même si dans un souci d'augmentation de l'offre sur cette ligne, lle-de-France Mobilités, autorité organisatrice des transports dans la Région, a mis en place des cars à étage pour la ligne de bus express 91.03. De même, les fréquences trop réduites le week-end (aucun bus le dimanche), ne permettent pas aux habitants de l'utiliser comme un moyen fiable et régulier pour tous leurs déplacements.



6.4 LES CIRCULATIONS DOUCES

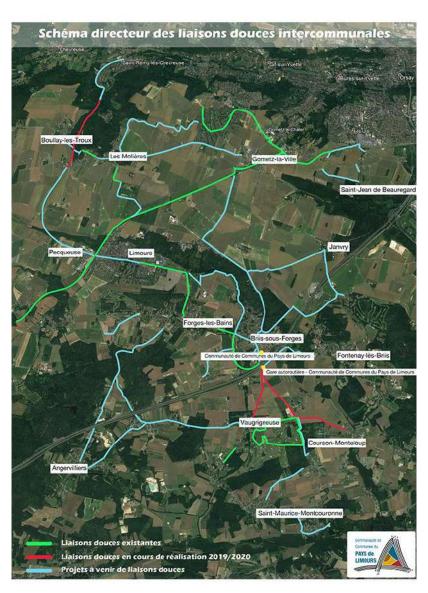
Le réseau de circulations douces et cheminements (piétonnes ou cyclables) est constitué de :

- Tronçons ou passages en sites sécurisés au sein des zones urbanisées : avec les trottoirs et quelques pistes cyclables. De nombreuses sentes permettent également de relier les quartiers.
- Chemins de randonnées ou de promenades : la commune est traversée par le GR 11 (chemin de grande randonnée) et plusieurs chemins de petites randonnées (PR). Dans le cadre de sa compétence de protection et de mise en valeur de l'environnement, la communauté de communes du pays de Limours intervient pour la création et l'entretien de ces chemins.
- Chemins ruraux ou de dessertes agricoles dans les espaces naturels. Ceux-ci sont nombreux et importants sur le plan paysager puisqu'ils structurent les espaces agricoles. Ils constituent, par ailleurs, d'excellents circuits de promenade reliant notamment les chemins de grandes et petites randonnées (GR 11, PR). Certains sont cependant coupés par le passage de l'Autoroute A10.

A noter que le Département de l'Essonne a adopté, par délibération de son Assemblée du 28 mai 2018, un « Plan Vélo » qui prévoit la mise en place d'un réseau armature, en concertation avec les collectivités locales, afin de répondre aux besoins du guotidien.

Un schéma directeur des liaisons douces intercommunales a été adopté par le Conseil communautaire le 5 décembre 2019, dans le cadre du "Plan vélo" de la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL).

Plusieurs liaisons cyclables sont prévues sur la commune de Briis-sous-Forges, notamment pour relier les communes de Vaugrigneuse et Courson-Monteloup à la gare autoroutière.



Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

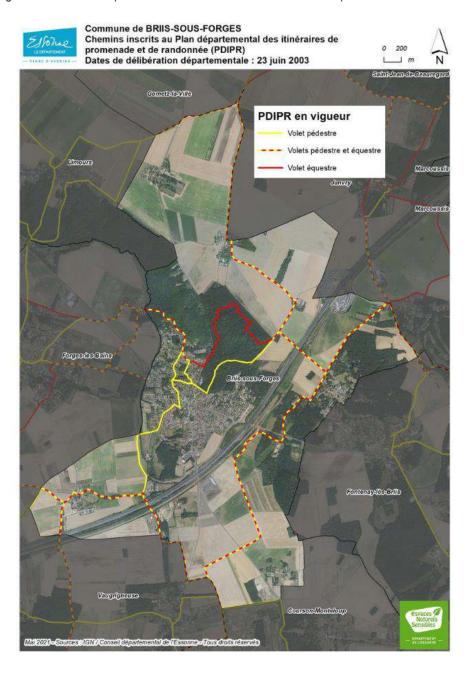
La loi du 22 juillet 1983 prévoit que l'élaboration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée pédestre et équestre (P.D.I.P.R.) est une compétence des conseils départementaux.

Les itinéraires inscrits à ce plan peuvent emprunter les voies publiques existantes, des chemins ruraux, des chemins appartenant aux collectivités et à l'Etat, ainsi que les chemins de halage.

De l'inscription des chemins au PDIPR découle une obligation de maintien ou de rétablissement de la continuité des itinéraires en cas d'interruption ou d'aliénation.

L'inscription de chemins dans le cadre du PDIPR assure donc la protection physique des continuités piétonnes et équestres. Elle permet également aux collectivités de bénéficier de subventions pour les réhabiliter et les valoriser.

Briis-sous-Forges est inscrite à ce plan suite à une délibération du Conseil départemental en date du 23 juin 2003.



Dans le cadre des plans vélo départemental, intercommunal et communal, les projets de liaisons douces cyclopédestres évoqués ci-dessus ont été prévus au budget du département et actuellement à l'étude.

Un projet de création d'une piste cyclopédestre le long de la RD152 entre la commune de Courson et la gare autoroutière est actuellement en discussion avec les services du Conseil Départemental de l'Essonne.

Différents scénarios sont envisagés pour déterminer le tracé exact. Cette liaison pourrait donc voir le jour dans les quelques années à venir.

Concernant la liaison entre Fontenay-lès-Briis et le nord du site de la future zone d'activité intercommunale, la commune a également avancé sur le sujet en partenariat étroit avec la commune de Fontenay-les-Briis et la communauté de communes du Pays de Limours.

Le tracé empruntera des sentes déjà existantes qui seront réaménagées pour faciliter la circulation des vélos sur cet itinéraire (Chemin de Fontenay puis sente le long de la LGV).

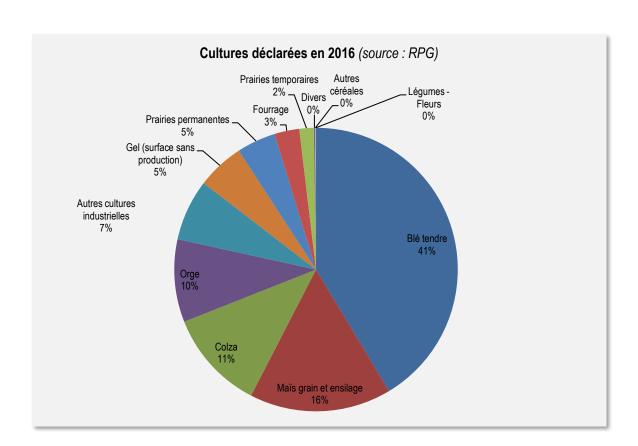
Chapitre 1.7. Le diagnostic agricole et forestier

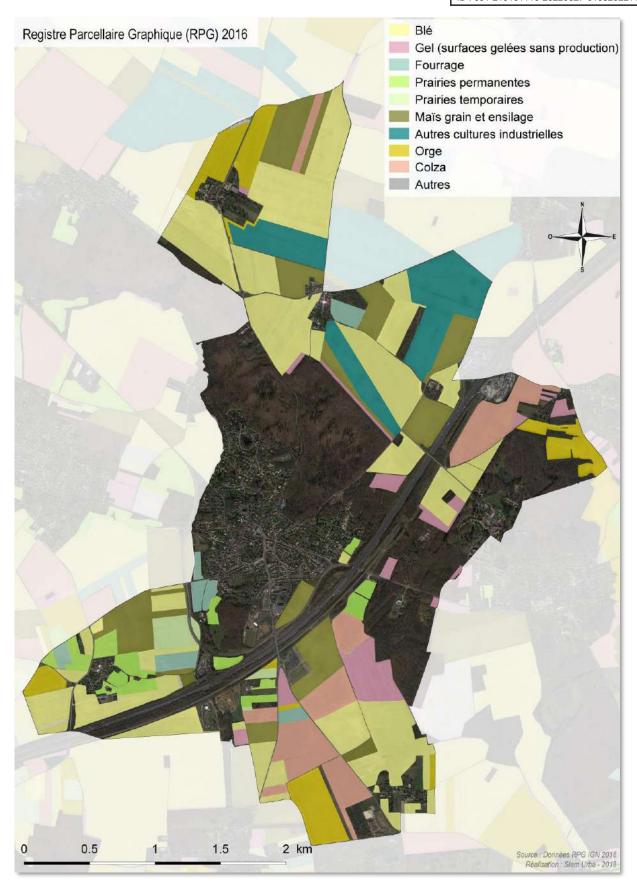
1.7.1 DIAGNOSTIC AGRICOLE

Le registre parcellaire graphique 2016 recense 566 hectares de surfaces agricoles sur la commune, soit plus de 52% du territoire communal. La très grande majorité est occupée par des cultures céréalières, à l'instar des paysages agricoles d'île de France. Les principales productions sont le blé (41% de la surface, 234 ha), le maïs (11%, 91 ha), l'orge (10%, 53 ha) mais aussi le colza (11%, 64 ha). Les prairies sont en revanche peu présentes avec seulement 25 ha de prairies permanentes et une dizaine d'hectares de prairies temporaires.

Selon le Mode d'Occupation du Sol (MOS), entre 2008 et 2012, 3,34 hectares de terres agricoles ont disparu et 10,15 hectares sont apparus (près du centre équestre du Coudray notamment).

Le PAC (porté à connaissance), recense quant à lui 22 exploitants cultivant des terres sur la commune et 6 exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune. Ce chiffre est en diminution constante puisque 8 exploitations étaient recensées au Recensement général agricole (RGA) de 2000 et 10 lors de celui de 1988.







1.7.2 DIAGNOSTIC FORESTIER

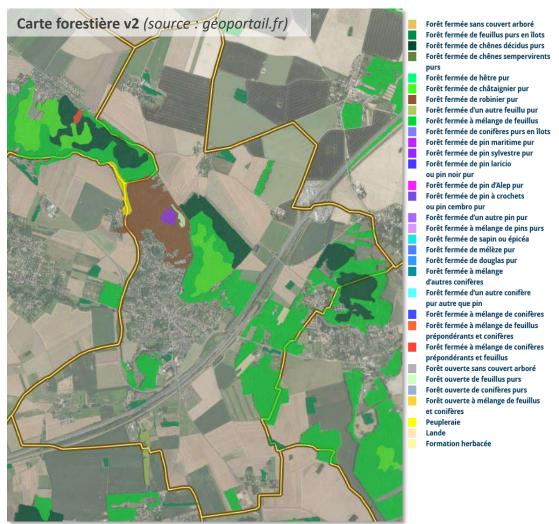
Les espaces forestiers représentent également une part importante du territoire communal et sont majoritairement constitués de futaies de

feuillus.

Le MOS (Mode d'Occupation du Sol) de 2012 recensait 209,63 hectares de forêts soit près de 20% du territoire communale. Entre 2008 et 2012, selon le MOS, la surface forestière a augmenté de 1,9 ha.

La forêt communale de Briis-sous-Forges occupe près de 56 hectares, elle est gérée par l'Office National des Forêts (ONF).





Synthèse des principales caractéristiques socio-économiques du territoire

Thématiques	Les principaux constats	Les principaux enjeux
Eléments de cadrage	 Une superficie de 1086 hectares 3ème commune de la CCPL en population Des éléments structurants : plateaux agricoles, coteaux boisés, vallée de la Prédecelle. Bourg et hameaux. Une rupture formée par l'autoroute et la voie ferrée. Un patrimoine important 	Préserver le patrimoine de la commune
Les évolutions démographiques	 Une tendance démographique à la baisse (-0,8% / an entre 2012 et 2017) Un vieillissement important de la population Une taille des ménages qui diminue et des familles de moins en moins nombreuses 	 Maintenir un rythme modéré de croissance démographique pour préserver la qualité des services publics Favoriser l'arrivée de jeunes ménages avec enfants pour limiter le vieillissement général
Les logements	 Une croissance des logements selon des rythmes variés au cours du temps Un taux de vacance faible indiquant une tension du marché Un parc de logements homogène tourné vers l'accession de grands logements occupés par leurs propriétaires Une faible part de petits logements et de logements en location 	 Maintenir un rythme de production modéré et réparti dans le temps Diversifier la production de logement afin de garantir une rotation dans l'ensemble par et mieux répondre aux demandes actuelles des ménages
Les équipements et services à la population	 Un niveau d'équipement globalement satisfaisant Des effectifs scolaires en baisse 	 Maintenir les effectifs et classes grâce à l'apport de nouveaux habitants (jeunes couples) Développer de nouveaux espaces associatifs Maintenir les commerces et services de proximité
La population active et les emplois	 Une faible part d'actifs travaillant sur la commune Une part importante de cadres vivant sur la commune mais peu d'emplois dans ce secteur Un tissu économique constitué : 	 Conforter et développer la zone économique de la gare autoroutière, avec notamment un potentiel d'emplois pour les cadres de la commune Étudier les éventuels besoins des grands établissements

	 de quelques grands « employeurs » (hôpital, administrations et aire A6), d'une majorité de petites entreprises de moins de 10 salariés d'un tissu de commerces et services aux particuliers dans le centre bourg De quelques activités rurales ou agricoles 	présents (Hôpital, Aire d'autoroute, Collège) Maintenir l'activité de proximité (commerces, services, activités libérales ou artisanales) Questionner la diversification économique des hameaux et corps de fermes isolés
Les mobilités	 Des lignes de bus bien présentes et desservant les zones d'emplois mais aux capacités insuffisantes Des difficultés de circulation et de stationnement dans le bourg aux heures de pointe 	 Inciter à l'utilisation des transports en commun notamment en développant les liaisons douces vers la gare autoroutière Adapter le stationnement aux besoins et favoriser l'utilisation de modes de déplacement non polluants
Le diagnostic agricole et forestier	 Une majorité (52%) du territoire à vocation agricole 22 exploitants et 6 sièges d'exploitation 1/5 du territoire boisé 	Maintenir l'activité agricole